

Table with subscription rates for District de Montmagny and Hors du District, listing prices for 1 an and 6 mois.

LE PEUPLE

ORGANE DU DISTRICT DE MONTMAGNY

Table with advertising rates for various types of ads like Première insertion par ligne, Naissance, etc.

BUREAU DU JOURNAL

LE PEUPLE

Rue du Depot Montmagny, P. Q.

L'INJUSTICE EST PLUS GRANDE

Nous avons parlé dans notre avant-dernier numéro des changements que le gouvernement fédéral a récemment fait au tarif de l'intercolonial.

Nous n'avons cependant pas été encore assez loin. D'après les nouveaux renseignements que nous avons pu obtenir, le gouvernement est plus condamnable que nous le pensions tout d'abord.

Nous avions écrit que le prix de la première classe n'était que légèrement augmenté, tandis que celui de la seconde classe était de beaucoup plus élevé.

Mais l'action du gouvernement fédéral est encore plus injuste que cela, du moins quant à notre région.

Savez-vous ce qu'ils ont fait, ces prétendus démocrates qui gouvernent à Ottawa et qui sont en réalité les pires autocrates?

De Montmagny à Lévis, par exemple, loin d'augmenter le prix de la première classe, ils l'ont diminué; mais d'autre part, le prix de la seconde classe a été considérablement haussé.

Tandis que les voyageurs de première classe vont pouvoir prendre leurs aisés à meilleur marché qu'auparavant sur le chemin de fer de l'Etat, les cultivateurs et les ouvriers vont payer beaucoup plus cher.

Il est difficile de se moquer plus ouvertement du peuple, de le pressurer avec plus de sans-gêne.

Payez, cultivateurs et ouvriers, pour ceux qui ont les moyens de se donner le confort, payez pour remplir le coffre public, c'est le gouvernement fédéral qui l'a décidé.

Il va sans dire que le peuple n'est pas disposé à se laisser tondre ainsi sans faire entendre au moins de justes protestations. Le conseil municipal du comté de Montmagny, à sa dernière séance, a donné l'exemple et a adopté une résolution condamnant l'augmentation du tarif de l'intercolonial.

D'autres protestations suivront, il n'y a pas de doute.

Le gouvernement fédéral va-t-il persister à maintenir cette augmentation de tarif faite d'une manière aussi peu équitable?

C'est ce que nous verrons.

LETTRE D'OTTAWA

Ottawa, 18 mars, 1906.

L'honorable Ministre des Chemins de fer a exposé la situation économique et financière de l'intercolonial.

M. Emmerson n'a pas paru trop humilié en annonçant au Parlement un déficit de \$1,750,000.00. Il a de si belles espérances! Il croit naïvement qu'à l'avenir l'intercolonial se suffira par lui-même.

Le déficit pour les derniers six mois, dit-il, ne sera que de \$75,000.00. Mais alors, pourquoi le Ministre vient-il augmenter les taux de transport? Et, s'il faut absolument, d'après lui, faire peser le lourd fardeau de cette taxe déguisée sur les épaules du peuple, pourquoi ne fait-il pas juste répartition de cet impôt?

Nous désirons des réformes sérieuses, car nous aimons notre grande voie nationale qui traverse les terres fertiles de la Province de Québec et les Provinces Maritimes. Nous pouvons en faire une route payante sans taxer injustement les pauvres. Faisons disparaître les dépenses inutilement faites à Moncton, où l'on gaspillerait, parait-il, autour de \$500,000.00 par année; faisons disparaître les billets de faveur; achetons le matériel, le charbon ou les autres produits sans nous occuper de la couleur politique des fournisseurs.

Et le Ministre pourra alors vanter la situation financière de l'intercolonial.

Le chef de l'opposition a présenté un projet de loi concernant la corruption électorale. Il désire un vote libre, pur, honnête. Le Ministre de la Justice a félicité le chef de l'opposition pour son noble travail. Ce projet de

loi est un monument de sagesse.

Notre loi électorale ne sera suffisante lorsqu'elle visera autant la corruption par les promesses de faveurs ou les menaces de représailles, que la corruption par l'argent.

Il faut protéger les citoyens, les candidats et l'Etat. Il faut faire l'éducation du peuple, lui montrer la grandeur des privilèges dont il jouit. Nous devons surtout faire l'éducation de la nouvelle génération, de cette jeunesse qui monte vers l'avenir.

L'enquête sur le fonctionnement des compagnies d'assurance sur la vie, ordonnée par le gouvernement, éveille sérieusement l'attention du public.

Nous venons nos économies dans la caisse de ces compagnies. Elles doivent conséquemment nous rendre compte de leurs opérations. Les témoins entendus jusqu'à présent ont déjà prouvé l'utilité d'une enquête.

Nous la désirons juste, équitable et complète. Elle devra relever la confiance publique. Nos compagnies d'assurance sur la vie doivent être administrées par des financiers honnêtes et désireux de voir progresser ces grandes institutions dans l'intérêt du peuple.

SPERANZA.

La Compagnie Manufacturière

La Compagnie Manufacturière de Montmagny a tenu, le 8 mars 1906, l'assemblée annuelle de ses actionnaires.

Parmi ceux-ci, on remarquait: MM. Ernest Roy, M. P., président; A. N. Normand, gérant; C. B. Lévesque, capt. Elz. Boulanger, Nap. Lévesque, Auguste Normand, Nap. Boulanger, Auguste Normand, Nap. Boulanger, Edmond Masson, Edmond Lafamme, Capt. J. Blais, Arthur Bélanger, St-Cyrille, Arthur Bélanger, Cap. St-Ignace; Louis Dionne, Luc Bélanger, Alfred Gagné, Désiré Colin, L. H. Nicolle, J. O. Bouchard, etc.

L'assemblée s'est ouverte à 11 heures, a. m., sous la présidence de M. Ernest Roy, M. J. B. A. Renaud, assistant-secrétaire, agissant comme secrétaire.

Le rapport des opérations de la compagnie depuis le 1er mars 1905 au 1er mars 1906, a été soumis aux actionnaires, qui l'ont adopté avec plaisir.

Les affaires de la compagnie sont prospères, et cet établissement est maintenant assis sur des bases solides. Le double des affaires a été réalisé en 1902 et 1903 n'y paraît plus, et l'avenir est des plus brillants.

Nous détachons du rapport les détails suivants: Du 1er mars 1905 au 1er mars 1906, la compagnie a fait, en fabrication de machines, réparations, etc., pour \$29,125.73 d'affaires.

Elle a distribué en salaire à ses employés \$3,544.27. Elle a maintenant un actif total de \$40,530.13.

Elle a augmenté son outillage pour une valeur d'environ \$6,000.

On voit de suite par ces chiffres quelle est l'importance de cet établissement pour la ville de Montmagny. Si l'augmentation des affaires continue, cette compagnie fera vivre bientôt grand nombre de familles et sera l'un des principaux facteurs de la prospérité de notre ville.

Le rapport mentionne aussi le fait que la fermeture des usines de MM. Carrier et Laine, à Lévis, a amené à la compagnie un grand nombre de clients nouveaux qui tous sont absolument satisfaits et continueront leur patronage.

Les commandes augmentent tous les jours et l'on est déjà obligé de voir à augmenter le nombre d'ouvriers.

Cependant, pour ne pas compromettre la sûreté de l'entreprise, la compagnie est obligée de restreindre ses opérations et de les mesurer à la valeur de son capital. Il est évident qu'avec un capital de \$26,500, la compagnie ne peut augmenter indéfiniment le chiffre de ses affaires.

Avant de toucher le prix des machines vendues, il faut les fabriquer, c'est-à-dire, acheter la matière première et la payer. Le fer, la fonte, le coke, l'acier, l'outillage, tout cela coûte cher. Puis il faut payer les salaires et des milliers de piastres sont bientôt engouffrées.

De plus, la compagnie ne peut engager trop largement son crédit, si elle veut se mettre à l'abri de toute crise financière et inspirer la confiance à ses fournisseurs et, à ses clients et aux banques avec lesquelles elle doit transiger.

Les directeurs sont des hommes prudents, dévoués, et ils entendent ne pas compromettre, par le désir de réaliser un gain plus considérable et de faire vivre un plus grand nombre d'ouvriers, l'industrie à laquelle ils se sont dévoués depuis plusieurs années.

Les citoyens de Montmagny doivent leur savoir gré de ce qu'ils ont fait et des sacrifices qu'ils se sont imposés, car dès le début, cette compagnie a rencontré plusieurs obstacles qui auraient suffi à décourager des hommes moins énergiques.

Nous croyons savoir que leur but est de greffer sur cette entreprise d'autres industries qui emploieraient un grand nombre d'ouvriers, ce qui serait une aubaine pour Montmagny.

Cependant, avec leur prudence absolument louable, ils se sont obligés d'attendre quelques années avant de réaliser leurs projets.

Nous nous demandons

pas possible de hâter cette réalisation?

Les nouveaux directeurs élus à l'assemblée du 8 mars sont: MM. Ernest Roy, A. H. Normand, Omer Tétu, Napoléon Lévesque, Hercule Tétu, J. Guimont, C. Eugène Lévesque, J. B. Couillard et Elzear Boulanger. Nous les félicitons bien sincèrement.

A une assemblée du nouveau bureau de direction tenue dans l'après-midi du 8 mars, M. Ernest Roy, M. P., a été élu président; M. C. E. Lévesque, vice-président; M. A. N. Normand a été nommé gérant.

Nous félicitons ces officiers, et nous avons confiance qu'ils continueront de faire prospérer les affaires de la compagnie.

La compagnie manufacturière surtout: Des engins à vapeur de 6, 10, 25, 35, 65 et 60 forces de chevaux-vapeur.

Des bancs de scies avec chariots (carrages).

Des machines pour écorcer le bois de pulpe avec attachements automatiques pour virer le bois.

Des planeurs embouteilleurs, avec attachements à moulures, de différents grossiers.

Des corroyeurs.

Des moulins à bardeaux.

Des ferrures de scie à ruban.

Des engins à gazoline marine.

Des machines à broyer l'écorce de pruche.

Des devants de chaudière, grilles, fonte de murailles et des arbres de couche, marbres, poulies en fer et en bois.

Supports d'arbres (Hangars) et réparations de tout genre.

Elle vend aussi des scies rondes de toutes dimensions et qualités, des coupeurs de planeurs, des engins à gazoline stationnaires, des connexions de chaudières, valves, etc.

Eufs pour couvrir

Ce qui peut être considéré comme un marché raisonnable

Par George Wright, Brockville, Ont.

La question d'un souscripteur dans le numéro de février du "Canadian Poultry" demandant comment acheter les oeufs pour faire couvrir et avoir des oeufs qui éclosent:

Cette affaire d'achat d'oeufs à ses bons et ses mauvais côtés; vous me demandez peut-être, quelle est la meilleure base de marché entre le vendeur et l'acheteur? Il devrait y avoir indubitablement un principe universel pour se guider dans cette branche d'industrie, un moyen terme, l'honnête vendeur et l'acheteur, seraient protégés pour leur bénéfice mutuel. Il est impossible pour aucun éleveur d'assurer un pourcentage moyen de poulets pour une certaine quantité d'oeufs parce que tout dépend comment les oeufs ont été transportés ou maniés et la fertilité actuelle quand ils ont été envoyés.

Si la poule ne couve pas bien, ou si la couveuse artificielle est mal réglée, pourquoi blâmez-vous le vendeur pour un résultat non satisfaisant? Il y a plusieurs raisons pour que les oeufs fertiles soient gâtés, et le vendeur reçoit tout le blâme.

Suivez les directions du fabricant scrupuleusement à la lettre sans introduire aucun changement. Chaque couveuse a sa manière d'opérer. La direction, qui réussit bien pour un incubateur, peut donner de mauvais résultats dans un autre incubateur chaque fabricant a sa direction particulière pour l'incubateur qu'il fabrique.

Si vous faites usage d'une poule faible, saupoudrez-la avec un insecticide pour détruire la vermine avant de la mettre à couvrir, voyez qu'elle soit de race de bonne couveuse, faites le nid dans un endroit tranquille où les rats n'ont pas d'accès, et donnez-lui la nourriture, eau, gravier et un bain de sable à la portée. Faites le nid sur la terre autant que possible, sinon mettez de la terre humide dans le fond de boîte, avec soin de l'unir autant que possible et en petite élévation sur les bords, ajoutez de la balle de foin et de la paille; quand vous recevez vos oeufs, laissez-les reposer quelques heures et assurez-vous qu'il ne s'en trouve pas de craqué avant de les mettre à couvrir.

Maintenant, qu'est-ce que vous pouvez exiger d'un éleveur qui fournit les oeufs? Vous devez recevoir pour le prix que vous avez payé, des bons oeufs couvables et de même grosseur autant que possible.

Quand un éleveur annonce des oeufs pour faire couvrir, nous croyons qu'il doit fournir des oeufs avec un germe fertile, et s'ils n'ont pas de germe, il doit les remplacer par des bons.

Quand les gens envoient leur argent, ils doivent en recevoir pour la valeur; et un éleveur qui refuserait de remplacer des oeufs infertiles, ou de faire en compromis de vous fournir un autre couveuse pour moitié prix, agit contre ses intérêts.

Nous croyons fermement que tout éleveur devrait être remplacé sans délai, mais pour un mauvais succès dans une couveuse, mort dans la couveuse, ou que le germe est mort, la faute généralement, dépend de mauvaises incubation, et le vendeur ne devrait pas être blâmé pour cela.

Quelle base raisonnable peut-on établir dans cette branche d'industrie? Notre opinion est que tout œuf doit contenir un germe fertile, si l'œuf est clair il devrait être remplacé aussitôt que le vendeur reconnaît personnellement qu'il est infertile.

Donc, tous ces œufs devront être retournés transport payé pour en faire l'inspection et donner à la compagnie

sans charge extra.

L'éleveur qui a un bon stock, qui nourrit ses poules pour la plus haute fertilité, qui est membre d'un bon club, et entreprend de faire des affaires sur les principes ci-dessus devra réussir.

C. F. L.

Le congrès à Ste-Scholastique DES PLANTEURS DE TABAC

Ste-Scholastique, 15—Hier matin, en cette ville, a été ouvert le Congrès des planteurs de tabac, sous la présidence de M. F. Raymond, maire de la localité. Un grand nombre de personnes qui s'intéressent à cette industrie assistent au Congrès.

Après que le président eut souhaité la bienvenue à tous ceux qui ont répondu à l'appel du Congrès, M. le notaire Forest a commencé la série des conférences.

Il fit d'abord un historique de la culture du tabac dans la province de Québec et raconta les progrès qu'a fait cette culture depuis son introduction au pays, il y a 55 ans, alors que le Dr Génant, fit connaître à nos habitants les avantages qu'en pouvaient être retirés.

Il fit un éloge du Dr Génant, dont il raconte les travaux incessants pour faire connaître la précieuse plante, découverte par Nicot.

Ce que le célèbre Nicot a fait pour la culture française, Génant l'a renouvelé pour la culture canadienne et nos cultivateurs qui retirent de bons et solides profits de l'industrie du tabac, lui doivent bien un tribut de reconnaissance.

En 1867, le Dr Génant apporta à Paris des échantillons de tabac qu'il exposa à l'exposition Universelle et pour lesquels il obtint une médaille de bronze, troisième récompense.

Le conférencier montre la médaille et ajoute qu'il prépare un traité sur la culture du tabac. Ce traité sera mis en vente et le surplus des recettes sera destiné à commencer un fonds pour l'érection d'un monument à la mémoire de ce pionnier de la culture du tabac en Canada.

Le conférencier passe ensuite à un exposé des progrès de la culture du tabac dans ce pays. En 1876, la production totale en Canada fut de un demi million de livres à peine. Vingt ans plus tard, elle n'avait augmenté qu'au chiffre de 3 millions de livres, mais dans les trois années qui suivent, elle monta à 12 millions de livres et l'année passée, elle a atteint le chiffre déjà beau de dix-huit millions de livres.

Le conférencier fait ensuite voir que cette production peut être augmentée et que la qualité peut être beaucoup améliorée. Pour cela, nos cultivateurs mettront à profit les enseignements donnés et suivront la trace des cultivateurs de l'autre côté de la frontière, où l'industrie du tabac a fait d'immenses progrès dans le sens de l'amélioration de la qualité.

Les conférenciers à la séance de l'après-midi ont été M. Oubé Constant, M. Oubé, conférencier français, M. Oubé, Gagnaire, M. J. Grignon, de St-Eustache, M. P. Denis, de St-Césaire, M. J. P. A. Richard, de Joliette.

Le soir, il y a eu banquet offert par M. Oubé, Gagnaire, puis concert. Ce matin, messe solennelle à huit heures, chantée par M. l'abbé Constant, puis, à dix heures, reprise des séances du congrès.

Pour les Sept-Isles

Le brise-glace "Montcalm" est parti de Québec, pour les Sept-Isles, mardi matin à 6.30 hrs.

Il a été nommé spécialement par le Département de la Marine et des Pêcheries pour transporter à cet endroit l'expédition composée de M. le magistrat Simard, Dr Bonnier, du Bureau Central d'Hygiène et M. Scott, agent des sauvages, qui est chargée de prendre les moyens nécessaires pour endiguer l'épidémie de piote et de diphtérie qui exerce des ravages parmi la population de cette région et engager les gens à se soumettre aux règlements d'hygiène.

Ces messieurs sont accompagnés du Capt. O'Farrell, du département de la marine, de plusieurs journalistes et d'un détachement de la police provinciale; le sergent Bateau et les constables Laliberté, Lepage et Sommerville.

Cette épidémie de piote et de diphtérie s'est déclarée en janvier dernier et fit plusieurs victimes non seulement parmi les sauvages, mais aussi chez la population blanche. Le Dr Ross, le seul médecin de l'endroit, se voyant impuissant à contrôler l'épidémie, et manquant de médicaments, fit appel aux deux gouvernements de Québec et d'Ottawa, et demanda du secours. Cet appel fut entendu, et le gouvernement fédéral envoya le brise-glace "Montcalm" aux Sept-Isles, afin de porter à la population menacée des médicaments, et particulièrement du sérum.

Quelque temps après le retour du "Montcalm" on apprit que des troubles sérieux se produisaient aux Sept-Isles parce que la population, blancs et sauvages, refusaient de se soumettre aux règlements d'hygiène que le Dr Ross voulait, dans l'intérêt général, appliquer rigoureusement et ce refus obstiné de la population contribua à la propagation de l'épidémie.

Un camp d'ouvriers avait été mis en quarantaine, à cause de la maladie. Mais faisant fi de l'ordre du médecin, ces ouvriers s'en allèrent dans leurs familles, dont quelques-unes étaient atteintes de la terrible maladie. Le

placardage de toutes les maisons de ces ouvriers. Ces derniers s'y opposèrent et c'est là que commencèrent les troubles. On laissa placarder quelques maisons, mais à un moment donné une femme sortit d'une maison que l'on voulait placarder et chassa à coups de balais les officiers qui faisaient le placardage. Ce fut le signal d'une révolte en règle contre les autorités sanitaires, dont les conséquences furent bien regrettables, puisque le fléau se propagea davantage.

L'expédition partie ce matin, est munie de tous les médicaments nécessaires pour combattre le fléau. De plus, elle est appuyée par une force de police, pour forcer les gens à se conformer aux ordonnances de l'autorité sanitaire.

Le "Montcalm" est sous le commandement du capitaine Bélanger.

De Québec aux Sept-Isles, il y a 340 milles, et à moins de circonstances imprévues, il arrivera à destination demain après-midi vers 4 ou cinq heures.

Le ministère public est représenté par Mre L. U. Talbot, Mre Louis Morin, un jeune avocat, de la société légale Pacaud et Morin, défendant le prévenu.

Le procès de Bernard Rancour NE SERA PAS COMMENCÉ AVANT LUNDI PROCHAIN

St-Joseph de Beauce, 20—Les assises criminelles du district de Beauce, à lesquelles seront instruits le procès de Bernard Rancour, accusé du meurtre de Johnny Rainville, à St-Prospere, se sont ouvertes ce matin, sous la présidence de l'hon. juge H. C. Pelletier.

C'est le premier terme depuis huit ans.

Le ministère public est représenté par Mre L. U. Talbot, Mre Louis Morin, un jeune avocat, de la société légale Pacaud et Morin, défendant le prévenu.

L'ouverture de la Cour, ce matin, il y avait foule au palais de Justice. On procéda immédiatement à la formation du grand jury chargé de lui dire les actes d'accusations qui lui sont soumis.

Outre l'accusation de meurtre portée contre Rancour, il y a une accusation d'assaut grave contre un nommé Rodrigue et des accusations de vol contre un nommé Giroux.

M. Cyrille Duval, de St-Marie, grand constable du district, est chargé de maintenir le bon ordre en Cour.

Étaient présents à l'ouverture des assises, MM. Ernest Vézina et J. T. Ferron, procureurs conjoints; le shérif M. Jos. Poirier, et M. F. X. Dufour, avocat sténographe officiel.

M. Rancour père et Mme Rancour, sont arrivés de St-Prospere, aussi Mme veuve Johnny Rainville.

Le constable Mercier, de la police provinciale, est allé samedi à St-Prospere chercher les habits troués de la victime Rainville.

Il sont aux mains de la Couronne pour être produits au cours du procès. L'accusé Rancour attend avec impatience qu'on lui fasse son procès; il déclare n'en pas craindre les résultats.

J.E. HUIS-CLOS

On dit couramment ici que les péripéties du procès se dérouleront à huis-clos, ce qui soulevé des commentaires défavorables surtout de la part des marchands de St-Joseph qui comptent qu'une foule de personnes viendront de dehors au chef-lieu du district et en profiteraient pour faire des achats de marchandises. Si ce huis-clos est maintenu très peu de monde viendra à St-Joseph.

À midi les grands jurés étaient encore en délibération.

Les grands jurés sont: M. J. E. Phéon, Lambert, président; Cyrille Gagnaire, Alfred Roy, Noël Roy, Charles Jacques, F. X. Blais, Francis Blais, Jean Laqueux, fils, R. Cloutier, Thomas Delisle, J. B. Veilleux et P. Lessard.

St-Joseph, Beauce, 21—Pendant une courte entrevue avec madame Rancour, elle se dit absolument assurée que son jeune fils ne sera pas trouvé coupable du crime dont on l'accuse.

C'est un enfant, dit-elle, et il était à son corps défendant. Vous voyez que la preuve établira les véritables motifs qui ont poussé mon fils à commettre un meurtre.

"Mon Bernard a toujours joué d'une excellente réputation et de l'estime de tous ceux qui le connaissent."

Madame Rancour, en parlant avec tant de certitude de l'innocence de son fils, ne peut cependant contenir son cœur de mère, et des larmes cou-

lent sur ses joues. Nous la laissons à sa douleur après lui avoir fait part de nos sympathies. Tous les principaux témoins qui seront entendus dans le procès Rancour sont arrivés à St-Joseph. Ce sont: C. E. Vaillancourt, M. D., de St-Anselme, coroner du district, qui a fait l'enquête sur la mort de la victime; les médecins autopsistes, les docteurs Michaud, de St-Georges de Beauce, et Cantin, de St-Côme; le père du jeune Rancour, MM. Rémi Gagnon, Hyacinthe Boutin, Onésime Morin, etc. Un des principaux témoins de la défense sera le Rév. M. Hudon, curé de St-Prospere. On se rappelle que, le dimanche qui suivit le meurtre, M. l'écureur Hudon fit un vigoureux sermon en évoquant le malheureux événement qui venait de jeter la stupeur au milieu de ses paroissiens. Il exhorta alors ses paroissiens d'être bien en garde contre ceux qui faisaient le vil et odieux métier de perdre leur âme en perdant celle des autres.

Cette allusion fut bien comprise de toute la paroisse réunie en cette circonstance, et les sympathies furent pour le jeune Rancour. La sympathie ne se borne pas à la seule paroisse de St-Prospere, elle est générale dans tout le district.

Nous n'avons pas rencontré une seule personne qui soit antipathique au jeune Rancour.

St-Joseph, Beauce, 22—Le procès du jeune Rancour fixé à ce matin, ne commencera pas avant lundi.

La Couronne a plusieurs petits procès dont elle doit disposer avant que d'entreprendre le procès pour meurtre de Johnny Rainville.

Les habits de Johnny Rainville, tué d'une balle de carabine, par Rancour, ont été rapportés de St-Prospere à St-Joseph.

HARDES FAITES HARDES FAITES

Le plus beau choix qui puisse être vu

Profitez-en! Venez voir et vérifiez par vous-mêmes

Vêtements d'hommes et garçons pour la nouvelle Saison POUR \$4.50

J'ai maintenant à vous offrir un lot d'habits comme ni vous ni qui ce soit n'en avez jamais vu de pareils quant à la qualité. Ce sont des vêtements les mieux faits et des plus élégants, que je vendrai à des prix phénoménalement bas.

Venez voir, je suis le vendeur de bons vêtements

Ne confondez pas nos marchandises avec les vêtements confectionnés ordinaires à bon marché.

Aussi un grand choix d'Étoffes à Robes Étoffes à Costumes

Venez donc nous voir et nous vous donnerons satisfaction.

Toutes nos marchandises sont au dernier goût et d'un genre tout nouveau.

À la demande de mes clients, j'ai décidé d'ajouter à mon magasin une nouvelle ligne; je vendrai à l'avenir au plus bas prix du marché

Toutes sortes PROVISIONS

Une visite est sollicitée.

J. ARCADUS CARON

Place de l'Église, Montmagny

Notre dent sont les plus belles et les meilleures elles sont naturelles, insubstituable, incassables garanties. Grande satisfaction à tous.

INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMÉRICAIN 182 rue St-Denis, P. Q. MONTREAL

Maximilien Guimont

Huissier de la Cour Supérieure, Cap Saint-Ignace.

Est autorisé à solliciter des abonnements au journal "Le Peuple", et à en collecter le prix.

Glover, Fry & Cie

Importateur De Marchandise de Premier Choix

Nouveautés reçues toutes les semaines Robes et Manteaux confectionnés sous surveillance de Modistes compétentes Département pour Messieurs: Une Spécialité.

... UN SEUL PRIX ...

24 et 26, DE LA FABRIQUE QUEBEC

HOTEL COMMERCIAL MONTMAGNY, P. Q. WILLIAM GAMACHE, Prop

Pension de première classe. Repas servis à toute heure. Boissons de la meilleure qualité.

Les voyageurs y trouveront tout le confort désirable. Des voitures sont continuellement à leur disposition.

"Téléphone Bellechasse."

L'ÉCLAIRAGE DES PHARES

Pour les navigateurs

M. le Gérant du journal, "L'Événement," Monsieur le Gérant, J'ai publié dans le journal, "Le Soleil," le 25 novembre dernier, une correspondance que je mets sous vos yeux, au cas où vous ne l'auriez pas vue. Je l'ai intitulée :

UNE IDÉE NOUVELLE

Voici : A Monsieur le Gérant du "Soleil," Monsieur le Gérant, En examinant avec attention les témoignages donnés à l'enquête sur le naufrage du "Bavarian," je me suis demandé s'il n'y aurait pas quelque moyen de prévenir ces accidents.

Sans être un marin, j'ai toujours été un amateur de la navigation, et pendant plusieurs années, j'ai eu des bateaux sur le fleuve. De mes réflexions j'ai tiré une idée, qui peut bien ne pas mériter qu'on s'en occupe, mais qui néanmoins peut avoir son utilité.

Il arrive souvent que dans les nuits orageuses ou brumeuses, le capitaine ou le pilote d'un vaisseau grand ou petit, se trouve à un moment donné dans l'angoisse, ne sachant pas trop si telle lumière qu'il aperçoit est bien réellement celle de tel phare, ou bien une autre lumière, soit sur les côtes ou sur les vaisseaux ancrés dans les environs, ou peut-être même la lumière d'un autre phare ; car, comme dit l'hon. juge qui a présidé à l'enquête sur l'échouage du "Bavarian," dans son jugement, "les lumières sont plus ou moins variables, et elles peuvent disparaître," ce qui ne veut pas dire qu'elles doivent être supprimées.

Je crois qu'il y aurait un moyen de s'assurer d'une manière certaine, de quel côté du phare se trouve la lumière. En faisant poser, disons des lumières vertes, au-dessus des lumières blanches, mais dans les mêmes fanaux des phares situés au sud du chenal ; et en faisant poser des lumières rouges au-dessus des lumières blanches, mais dans les mêmes fanaux des phares situés au nord du chenal ; quant à la distance qu'il devrait y avoir entre ces deux lumières d'un même phare, pour qu'elles puissent être visibles toutes les deux ensemble, cela serait laissé à ceux qui seraient chargés d'en faire l'expérience.

Par ce moyen, un pilote en apercevant une lumière, serait certain si c'est la lumière d'un phare, et de quel côté elle se trouve ; et les lumières des phares ne seraient pas confondues avec d'autres lumières, qui pourraient être aperçues dans le même horizon. Ainsi, dans le cas du "Bavarian," si le pilote eût été certain que la lumière de St-Thomas qu'il voyait, était une lumière située au sud du chenal, il n'aurait certainement pas essayé de la contourner par le sud, quand bien même la lumière de l'île Ste-Marguerite aurait été éteinte.

Quant à la manière dont les lumières de couleur devraient être posées dans les fanaux des phares, je laisse aux gens du métier qui agissent sous la direction des autorités de la marine.

LS. LEMAY, Notaire, Ste-Croix, 25 novembre 1905.

Ci-joint l'appréciation du journal : N. B. — L'idée de notre correspondant mérite considération. Il devrait y avoir un moyen d'établir et de faire fonctionner les lumières de chaque côté du fleuve, de manière à ce qu'elles soient distinctes et différentes les unes des autres.

Comme vous le voyez dans cette correspondance, je n'ai rien dit de la modification qu'il serait nécessaire d'adopter dans la construction ordinaire des phares, de manière à rendre cette innovation pratique.

Néanmoins, je me permettrai de donner mon opinion, à l'effet d'éclaircir la question. Il est certain que les lumières de couleur ne sont pas visibles à aussi longue distance que les lumières blanches ; peut-être sur ce point sera-t-il difficile d'obtenir la perfection.

Toutefois je suppose que, dans la construction d'un nouveau phare la charpente du fanal, serait de huit à dix pieds plus élevée que dans les phares ordinaires, de manière à former deux étages distinctes ; dans le premier étage serait installée la lumière blanche ordinaire.

Dans l'usage supérieur serait installée une autre lumière blanche, au moins aussi puissante que celle de l'étage inférieur ; devant la lumière de l'étage supérieur serait placé un disque concave en verre, de la couleur voulue fait en forme de demi cercle seulement, de manière que la lumière garderait en arrière tout son éclat, pour se réfléchir dans un réflecteur de même couleur que le disque qui aurait un grandeur double de celui de la lumière blanche inférieure.

Par ce moyen, on obtiendrait, je crois, un résultat utile à la navigation et l'expérience de quelques essais, ne grèverait pas beaucoup le budget de la marine.

Avec beaucoup de considération, Je demeure, Monsieur, Votre serviteur, LS. LEMAY, N. P.

LA PICOTE ET LA DIPHTERIE

Continuent leurs ravages aux Sept-Îles

M. J. Simard, magistrat sur la côte Nord, partira demain, à bord du "Champlain" pour les Sept-Îles, en compagnie du Dr Bonnier, du Bureau Central d'Hygiène et de M. Scott, agent des sautages.

Une épidémie de picote et de diphtérie exerce des ravages aux Sept-Îles et dans les environs, non seulement parmi les sauvages, mais aussi chez la population blanche, et jusque-là, sauvages et blancs ont refusé de se soumettre aux règlements du bureau d'hygiène.

Cette expédition dont M. Scott est le chef, va s'occuper de faire respecter ces règlements et de prendre les moyens nécessaires pour endiguer le fléau. Elle emporte avec elle une grande quantité de médicaments qui sont fournis par le gouvernement. Le Dr Bonnier va organiser sans délai un service de désinfection partout où sévit l'épidémie, pendant que M. le magistrat Simard s'efforcera de convaincre la population que dans l'intérêt général, elle doit se soumettre aux règlements du bureau d'hygiène.

Nouvelles de Montréal

Montréal, 19.—Hier soir, la demeure de l'ex-échevin L. D. Vallières, sieur St-Hubert, a été cambriolée en l'absence de la famille. Tout l'intérieur de la maison a été bouleversé. Une plainte a été déposée.

—Alarie Sicard, 72 ans, 155 rue St-Martin, a été frappé par un train du G. T. R. à la traversée de la rue St-Martin, hier, à 7.30 hrs. Il est mort à l'hôpital.

—La police a opéré l'arrestation hier, de 120 sportsmen et a saisi 22 coqs. Cette intéressante capture a été faite Avenue Montcalm, Hochelaga.

—Hier après-midi, un enfant de 12 ans, Emélie Dame, a reçu accidentellement dans la tête une balle de carabine Flaubert et a été transporté à l'hôpital Notre-Dame où la balle fut extraite avec succès.

—Un homme d'une cinquantaine d'années vint avec la plus grande recherche, est mort subitement hier soir, vers 4 hrs, à l'angle des rues St-Urbain et Craig. Le défunt qui a été transporté à la morgue, était porteur de diamants et d'une somme de \$1,000 en billets de banque américains.

On a trouvé sur sa personne aucun papier ou objet pouvant établir son identité. C'est un homme très gros, grisonnant. Il portait un pardessus de fourrure d'au moins \$300, une bague de diamants de \$800 à \$1,000. Il appert que l'inconnu, arrivé à l'angle des rues St-Urbain et Craig, s'arrêta soudain, s'appuya contre un poteau, puis s'affaissa sur le trottoir. La police a ouvert une enquête sur cette mort mystérieuse.

Montréal, 19.—Les 120 sportsmen arrêtés hier, pour avoir assisté à un combat de coqs, ont été condamnés ce matin, le propriétaire Donnelly à \$8.50 et les autres à \$5 d'amendes chacun.

LE SANG ROUGE PUR

Est nécessaire à la santé, à la force et au bonheur

Un sang rouge, riche et pur, voilà ce qui est nécessaire à toute femme, jeune ou vieille. Un sang maigre, faible ou trop aqueux est la cause de tous les maux de tête, de dos et de genoux ; de toutes les faiblesses et lacunes ; de tous les étourdissements et découragements ; de toutes les crises de nerfs ou évanouissements qui affligent les filles et les femmes. Le seul remède qui peut vous secourir ce sont les Pilules Roses du Dr Williams. Ces pilules procurent un sang rouge, nouveau et riche, qui donne une vie nouvelle et de la vigueur à tous les organes du corps. C'est ainsi qu'elles font, de filles pâles et faibles, des femmes heureuses et pleines de santé ; qu'elles leur procurent la joie et le confort, en leur donnant la régularité à tous les âges de la vie. Mme J. Dietrich, de St-Clémente, Qué., est une des milliers de personnes rendues bien portantes et heureuses par l'usage des Pilules Roses du Dr Williams. Elle dit : "J'ai essayé plusieurs médecines, mais je n'ai rien trouvé pour me soulager, avant de prendre les Pilules Roses du Dr Williams. J'étais sujette à des palpitations, à des syncopes du cœur, à des éblouissements dans la tête, à des syncopes et des étourdissements. Je n'avais pas d'appétit ; j'étais faible, pâle et sans énergie lorsque je commençai à faire usage des Pilules Roses du Dr Williams. Six boîtes ont suffi pour faire de moi une tout autre personne en me rendant la force et la santé."

Le sang rouge et riche est le véritable secret de la santé et de la vigueur et c'est simplement parce que les Pilules Roses du Dr Williams redonnent du sang riche et pur, qu'elles guérissent des maux tels que l'anémie, la perte de l'appétit, l'indigestion, la névralgie, le rhumatisme, la danse de St-Guy, la paralysie partielle, les douleurs des reins et les souffrances spéciales que seuls les femmes connaissent. Mais il faut que vous ayez l'article authentique, avec l'épigramme au complet : "Les Pilules Roses du Dr Williams, pour les personnes pâles" sur l'enveloppe de chaque boîte. Si vous avez des doutes, adressez-vous à "The Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont., et les pilules vous seront envoyées par la poste, à 50 cts la boîte ou six boîtes pour \$2.50.

Paris, 19.—Depuis de nombreuses années, on n'avait pas entendu un langage aussi amer et aussi décourageant sur le sort de la république que celui que l'on entend maintenant. Des hommes politiques responsables, tels que M. Ribot, vont jusqu'à prophétiser la guerre civile, et cela dans un temps très prochain.

Une personne qui ne fréquenterait que la société cléricale entendrait bientôt parler d'une résurrection de la Commune et d'une monarchie qui y ferait suite après. En un mot, nous assistons aujourd'hui, en France, à l'explosion, si longtemps retardée, d'un sentiment religieux causé par un mouvement en faveur de la sécularisation de l'Etat. Cela était tôt ou tard inévitable, il peut en résulter un grand nombre d'incidents graves et de révolutions locales.

L'explication est simple. Les Français ne forment plus un peuple homogène au point de vue religieux. La majorité d'entre eux, spécialement dans les villes et les districts populaires, sont en faveur de la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, tandis que dans d'autres provinces, telles que la Bretagne et l'Auvergne, l'Eglise a encore de fermes soutiens dans la population.

Ces sentiments, quand ils s'emparent de grandes agglomérations composées de paysans ignorants, peuvent facilement amener l'effusion de sang. M. Clemenceau, le nouveau ministre de l'Intérieur, se trouve aux prises avec un problème des plus difficiles, dans l'application de sa politique favorite, en faisant procéder aux inventaires de 10,000 églises qui n'ont pas encore été soumises à cette formalité. Cette besogne doit être faite en deux mois, car elle doit être terminée avant les prochaines élections générales, qui sont maintenant fixées au 13 mai, au lieu du 9 avril, comme cela avait été primitivement arrangé par le cabinet Rouvier.

L'agitation religieuse

EN FRANCE

On craint la guerre civile.—Il reste à faire l'inventaire de 10,000 églises

On écrit de Paris :

Les journaux de la Haute-Savoie signalent la résistance qui s'est produite dans les communes de la montagne : à Bellevaux, Larringes, Draillant et Massongy, à l'occasion des inventaires des églises.

A Bellevaux, petite commune de 1,627 habitants, située à 1,000 mètres d'altitude, le percepteur a trouvé une foule dans l'église, autour de laquelle 200 hommes montaient la garde ; les gendarmes, au nombre de dix-huit, furent ouvrir une barricade faite de bois et d'instruments aratoires pour arriver jusqu'à l'église ; mais ils ne purent ouvrir les portes et furent se replier ; ils furent frappés à coups de barre de fer et de bâton ; deux ont été blessés et sont à l'hôpital de Thonon.

Dans beaucoup de communes de l'arrondissement de Thonon, l'inventaire n'a pu avoir lieu par suite de la résistance de la population. A Orcier, procès verbal a été dressé contre un vicair qui pour injures et une arrestation a été opérée par rébellion.

A Larringes, 637 habitants, canton d'Evain, le curé ayant donné un coup de poing à M. Constantin, commissaire de police d'Evain, ce dernier l'a appréhendé et a voulu l'emmener. Aussitôt, la foule a malmené le commissaire et des boules de terre se sont produites.

A Draillant et à Massongy, les fidèles ont protesté et ont empêché les représentants de la loi d'opérer l'inventaire.

A St-Paul, canton d'Evain, les hommes, au nombre de deux cents, massés dans l'église, étaient enlacés et formaient une masse impénétrable, au milieu de laquelle se trouvait l'adjoint. L'inventaire n'a pu avoir lieu que sous la condition qu'aucune contravention ne serait dressée et que la troupe se retirerait.

En prévision d'autres désordres, la garnison de Thonon a été consignée. Le soir, à neuf heures, une compagnie de chasseurs alpins arrivait de Nancy. La jeunesse catholique était mobilisée et se trouvait à la gare, armée d'énormes gourindes. Au débarquement des soldats, ces derniers ont saisi les gourindes et les ont jetés par terre. "Vive l'armée ! A bas les casseroles !"

Une contre-manifestation s'organisa immédiatement et, bientôt les clameurs des cléricaux furent couvertes par les cris de : "A bas la calotte !"

Une bagarre peu sérieuse s'ensuivit. Des arrestations furent opérées, quoiqu'il n'y ait eu aucune violence. Dans la soirée, l'inventaire des églises de Breucourt et de St-Bauzille de Mendé, a été fait par M. Terrade, receveur, assisté de la gendarmerie. Les portes étaient partout solidement barricadées, et il a fallu les enfoncer.

A St-Bauzille, une ruche pleine d'abeilles avait été placée derrière la porte, de façon qu'en ouvrant la ruche fut renversée et que les abeilles puissent faire leur office. Heureusement, à moitié engourdies par le froid assez vif de ce jour-là, elles ont manqué de vigueur et il a été possible de s'en débarrasser avant qu'elles eussent pu se répandre dans l'église.

Au cours des bagarres qui ont eu lieu, deux manifestants, les sieurs Fourrier et Bancel, ont été arrêtés et écroués à la maison d'arrêt de Mendé sous l'inculpation d'outrages, de coups et de blessures aux gendarmes.

Dans les Deux-Sèvres, il a fallu mettre les troupes sur pied pour opérer les inventaires. Voici ce qu'on mande de Bressuire :

"Le sous-préfet, accompagné d'un commandant et d'un capitaine de gendarmerie et escorté de 400 hommes du 7^e d'infanterie, d'un peloton du 7^e hussards et de 70 gendarmes, s'est rendu à St-Armand-sur-Sèvres pour procéder à l'inventaire."

"Quinze cents paysans armés de gourindes et de fourches gardaient la route. Après les sommations, les troupes ont défilé la route."

"Quand le préfet est arrivé à l'église, des pierres ont été lancées du haut du clocher, et par un trou pratiqué dans la porte, les manifestants, massés à l'intérieur, jetaient des pierres et des barres de fer rougies au feu. Un gendarme, Selgneurin, de Mauzé, a été blessé."

"La nuit arrivant, les opérations ont été suspendues. Six arrestations ont été opérées. Enfin, à neuf heures, le maire et le curé sont allés trouver le sous-préfet et l'inventaire a eu lieu immédiatement."

Paris, 19.—Depuis de nombreuses années, on n'avait pas entendu un langage aussi amer et aussi décourageant sur le sort de la république que celui que l'on entend maintenant. Des hommes politiques responsables, tels que M. Ribot, vont jusqu'à prophétiser la guerre civile, et cela dans un temps très prochain.

Une personne qui ne fréquenterait que la société cléricale entendrait bientôt parler d'une résurrection de la Commune et d'une monarchie qui y ferait suite après. En un mot, nous assistons aujourd'hui, en France, à l'explosion, si longtemps retardée, d'un sentiment religieux causé par un mouvement en faveur de la sécularisation de l'Etat. Cela était tôt ou tard inévitable, il peut en résulter un grand nombre d'incidents graves et de révolutions locales.

L'explication est simple. Les Français ne forment plus un peuple homogène au point de vue religieux. La majorité d'entre eux, spécialement dans les villes et les districts populaires, sont en faveur de la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, tandis que dans d'autres provinces, telles que la Bretagne et l'Auvergne, l'Eglise a encore de fermes soutiens dans la population.

Ces sentiments, quand ils s'emparent de grandes agglomérations composées de paysans ignorants, peuvent facilement amener l'effusion de sang. M. Clemenceau, le nouveau ministre de l'Intérieur, se trouve aux prises avec un problème des plus difficiles, dans l'application de sa politique favorite, en faisant procéder aux inventaires de 10,000 églises qui n'ont pas encore été soumises à cette formalité. Cette besogne doit être faite en deux mois, car elle doit être terminée avant les prochaines élections générales, qui sont maintenant fixées au 13 mai, au lieu du 9 avril, comme cela avait été primitivement arrangé par le cabinet Rouvier.

Nouvelles de Rimouski

Rimouski, ce 15 mars 1906.

Sa Grandeur Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, et Sa Grandeur Mgr Bégin, archevêque de Québec, sont aujourd'hui au palais épiscopal, les hôtes de Mgr l'évêque de Rimouski.

Ce matin, à la cathédrale, Sa Grandeur Mgr A. A. Blais, a élevé au nombre des membres de son Chapitre, le Rév. J. H. Lavoie, curé de St-Fabien. Plusieurs confrères du nouvel élu assistaient à la cérémonie. Nos félicitations respectueuses au nouveau Chapitre pour l'honneur insigne dont son évêque a bien voulu l'honorer.

Un meurtre à Montréal

Alexandre Duclos, ex-propriétaire des "Débats"

Montréal, 20.—Un meurtre sensationnel a été commis en cette ville, hier soir.

Alexandre Duclos, ex-propriétaire des "Débats," a tiré cinq coups de revolver sur M. Desrosiers, un homme d'affaires bien connu, employé au bureau de la Commercial Union, assurance contre le feu. Desrosiers a reçu une balle dans la tête et est à l'hôpital. Duclos a été arrêté. On ne connaît pas le mobile du meurtre, mais on a raison de croire que Duclos est fou.

LA CATASTROPHE D'ADOBE

L'employé Levely en est responsable. Il était endormi à son poste

Denver, 19.—Aux bureaux de la direction générale du chemin de fer Denver & Rio Grande, il a été annoncé officiellement que le nommé E. I. Levely, employé de nuit à la gare de Swallows, est entièrement responsable de la terrible catastrophe qui s'est produite hier à Adobe, lors de la collision de deux trains de voyageurs allant en sens inverse sur la même voie. Levely s'était endormi assurément, lors du passage du train No. 3, auquel il devait donner un ordre.

Quoique le nombre exact des morts n'est pas encore connu—on peut dès maintenant affirmer que la catastrophe d'hier est la plus terrible qui se soit produite depuis de nombreuses années dans cet Etat. Il est certain qu'au moins 36 personnes ont trouvé la mort dans l'accident. Dix-sept cadavres horriblement mutilés et rendus méconnaissables par les flammes se trouvent actuellement à la morgue de Pueblo, cinq autres personnes sont mortes, et il est possible qu'une vingtaine de corps aient été brûlés jusqu'à ce qu'ils ne soient plus reconnaissables. Parmi les défunts, aucun des cadavres retrouvés n'était entier.

Les blessés reviennent peu à peu à la vie, et l'état d'aucun d'entre eux n'est considéré comme désespéré. L'employé Levely n'a pas encore été arrêté, et il est probable qu'il ne le sera pas avant que le coroner ait terminé son enquête. Interrogé sur la catastrophe dont il avait été la cause Levely a répondu simplement : "J'étais endormi, voilà tout."

LE PRINCE ARTHUR

Itinéraire de son voyage au Canada

Ottawa, 18.—Le capitaine Trotter, D. S. O., représentant le gouverneur général, M. Joseph Pope, représentant le gouvernement, et M. Baker, du C. P. R., partent aujourd'hui pour Victoria, Colombie Britannique, où ils souhâteront la bienvenue au prince Arthur de Connaught, à son arrivée, le 20 de ce mois.

Le programme des mouvements du prince jusqu'à son arrivée à Ottawa, le 14 avril, a été publié. Le reste de son itinéraire a été arrêté et est comme suit :

20 avril.—Départ d'Ottawa à 11 heures, a. m. ; arrivée à Toronto à 8.45 heures, p. m.

Départ de Toronto à 8.05 heures, p. m., et arrivée à Niagara Falls à 11 heures, p. m.

Départ de Niagara Falls à 2 heures, p. m. ; arrivée à Hamilton à 3.05 heures, p. m. ; départ de Hamilton à 5.05 heures, p. m. ; arrivée à Toronto à 6.05 heures, p. m.

27 avril.—Départ de Toronto à 2.30 heures, a. m. ; arrivée à St-Henri à 11.30 heures, a. m.

28 avril.—Arrivée à Halifax à 3 heures, p. m.

1^{er} mai.—Départ de Halifax à 4 heures, a. m. ; arrivé à St-Jean à 2 heures, p. m.

2^e mai.—Départ de St-Jean à 11 heures, p. m.

3^e mai.—Arrivée à Lévis à 5 heures, p. m.

De Lévis, le prince ira probablement faire une excursion de pêche dans le district de la Gatineau.

8 mai.—Arrivée à Montréal.

12 mai.—Départ pour l'Angleterre à bord du "Virginian."

Nouvelles du Lac St-Jean

Chicoutimi, 17.—La communauté des Révérends Soeurs du S. Sacrement a pris possession de son nouveau couvent au haut de la rue Cartier.

Leur chapelle de la rue Racine est maintenant fermée.

La bénédiction de ce nouveau couvent aura lieu vers la fin du mois.

M. Eug. Lapointe de Kenogami, a été victime d'un pénible accident, samedi dernier. Il était à travailler dans le bois, quand un arbre coupé par un bûcheron voisin s'abattit sur lui. Les médecins ont peu d'espoir de le sauver. Tout de même aux dernières nouvelles, il prend du mieux.

Jeu de dimanche, le conseil de St-Bruno s'est assemblée pour discuter le projet de la construction d'un aqueduc. Ce projet était présenté par M. Stanislas Pilote, de St-Bruno, et M. Albert Naud, de St-Félicien, M.M. les conseillers ont passé leur temps à se dire des mots agressifs et à discuter sans se comprendre. Finalement, le projet a été rejeté.

M. Grossard, de la maison Price, a eu une entrevue avec les membres du Conseil de St-Alexis. La construction du moulin à scie dont nous avons déjà parlé a été décidée ; on ajoutera à ce moulin un fourneau puissante. Les travaux commenceront au mois de mai et seront terminés vers le milieu de l'été. Cette construction sera exemptée des taxes durant l'espace de 20 ans.

Nouvelles de Rimouski

Rimouski, ce 15 mars 1906.

Sa Grandeur Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, et Sa Grandeur Mgr Bégin, archevêque de Québec, sont aujourd'hui au palais épiscopal, les hôtes de Mgr l'évêque de Rimouski.

Ce matin, à la cathédrale, Sa Grandeur Mgr A. A. Blais, a élevé au nombre des membres de son Chapitre, le Rév. J. H. Lavoie, curé de St-Fabien. Plusieurs confrères du nouvel élu assistaient à la cérémonie. Nos félicitations respectueuses au nouveau Chapitre pour l'honneur insigne dont son évêque a bien voulu l'honorer.

La séance dramatique et musicale qui a été donnée hier soir, par les finissants au Séminaire, a été un succès. Les recettes de cette soirée sont destinées à compléter l'outillage du Cabinet de Physique de cette institution.

Plusieurs municipalités du comté de Matane ont voté de forts bonus pour le chemin de fer projeté dans cette région. Espérons que cette aide sera suffisante pour permettre à la compagnie de commencer ses travaux sans délai, et qu'elle les poussera avec vigueur jusqu'à la fin. Le besoin de communications plus faciles se fait grandement sentir dans cette partie du comté de Rimouski.

Aujourd'hui que les vents se sont apaisés et que le soleil se fait plus ardent, l'espérance des beaux jours renaît. N'empêche pas cependant que les tempêtes et les revers en tous sens de la première quinzaine de mars nous ont fait regretter les jours agréables de janvier et de février, et rien d'étonnant que les économes de bois et de charbon qu'on a pu faire pendant ces mois aient été consommés par les rigueurs de mars. Il y a pourtant une compensation : ce changement de température a grandement favorisé la coupe de billots dans les chantiers.

La neuvaîne à St-François-Xavier s'est terminée dimanche à l'office de l'après-midi. Cette retraite était sous la direction des RR. PP. Creschemine et Pothier, Eudistes de Ste-Anne de la Pointe-aux-Pères, et l'assistance de notre population dans sa assistance à tous les exercices n'a été rien moins qu'édifiante. Grâce au zèle et au dévouement des deux prédicateurs un feu et un éclat inaccoutumés y ont présidé. Le R. P. Creschemine est un orateur puissant, qui fort des grandes vérités de la Religion, bouleverse et entraîne son auditoire ; le R. P. Pothier excelle dans le genre de l'humilité, et avec une sainte onction, il sait toucher et attendrir les cœurs par ses commentaires pratiques et éclairés de la Doctrine. On peut attendre les fruits les plus heureux de ces saints jours qui ont renouvelé toute une population. En présence de la vertu, de la science et du dévouement de ces saints moines on se demande un peu quel mal ils pouvaient bien faire à la France pour qu'elle aille jusqu'à les proscrire comme les plus infâmes de ses sujets ? Si nous voyons encore des jours sombres et horribles s'abattre sur la France, pour nous Catholiques et Français, il y a de quoi gémir, mais non pas s'étonner.

Il est facile de constater que l'augmentation des prix de passages sur l'Intercolonial ne rencontre pas l'approbation du public, qui critique assez sévèrement l'acte du Ministre des chemins de fer. Le peuple pardonne plus facilement les extravagances dont il peut bénéficier lui-même, et c'est pourquoi il ne s'est jamais trop ému des déficits constants du chemin de fer de l'Etat. Par l'augmentation des prix telle qu'elle existe depuis le 1^{er} mars dernier, ce sont surtout ceux qui ont le moins les moyens de payer, qui vont être appelés à combler les déficits car l'augmentation porte surtout sur les prix de seconde classe. Que dire maintenant du nombre incalculables des billets de faveur, dont on gratifie les gens de bien ? Il peut se faire qu'un bon jour, le peuple s'aperçoive qu'il y a un bout à la plume pour faire bombance, et le réveil pour être lent parfois n'en est que plus terrible et plus complet. Le député d'aujourd'hui, comme celui d'autrefois, ne reçoit pourtant son mandat du peuple que pour protéger ses intérêts. Que voit-on cependant, depuis ces dernières années ? On taxe, on presse ce pauvre peuple de toutes manières, directement et indirectement, mais toujours au profit du gouvernement et au détriment du gouverné. Peut-être combat l'on s'aperçoive que la ruine attend ceux qui ont lâchement sacrifié aux délices de Capoue le devoir et l'honneur.

"Du Progrès du Golfe" du 9 mars : nous reproduisons l'article annexé :

L'HON. M. TESSIER

"Nous regrettons les paroles injurieuses adressées à notre député, l'hon. ministre de l'Agriculture, par un journal de Québec. Comme réponse, nous pouvons dire, et personne ne nous contredira sur ce point—que l'honorable Monsieur jouit ici, parmi ses concitoyens que le connaît et ont pu l'apprécier, de la plus haute considération, et que personne n'oserait mettre en doute l'excellence de ses principes religieux."

Cessons donc ces injures adressées à nos hommes publics, et qui ne peuvent rapporter rien de bon.

Le ministre de l'Agriculture doit se gaudir d'une défense si complète et si magistrale. Jamais peut-être depuis le jour heureux de sa première communion, il n'avait reçu une absolue aussi générale : il est blanc comme l'enfant qui vient de naître ! CASTOR.

L'émigration italienne

Rome, 19.—Des statistiques relatives à l'émigration en Amérique des populations de l'Italie méridionale indiquent que le nombre total des émigrants a été, pour l'année 1905 de 250,000 ce qui fait une moyenne de 200 par 10,000 habitants. Dans quelques districts, cette moyenne a été de 400. Ces chiffres éclipsent ceux des années précédentes.

La catastrophe de Courrières

Le corps de sauvetage allemand

M. Clemenceau et les grévistes

Paris, 19.—On admire beaucoup la besogne splendide exécutée par le corps de sauvetage allemand venu des mines de charbon de Westphalie. Ces hommes, pourvus d'appareils de sauvetage perfectionnés, de réservoirs d'oxygène et de tubes respiratoires, ont pu accomplir ce que n'ont pu tenter les pompiers français, malgré toute leur bravoure et leur admirable discipline, mais insuffisamment équipés.

A leur arrivée, ces sauveteurs revêtus d'uniformes prussiens furent froidement accueillis par les autorités françaises de Courrières. Cependant, la population ne tarda pas à apprécier l'esprit qui les animait. L'enthousiasme qui s'est d'abord manifesté dans le district minier n'a pas tardé à se répandre dans toute la France et à donner naissance à un sentiment amical envers l'Allemagne, lesquelles on entendait surtout : "Vivent les sauveteurs allemands !" Les pompiers parisiens de service à Courrières ont salué de vibrantes acclamations leurs collègues prussiens. Un soldat français, remarquable par sa haute taille et qui se trouvait par là, s'est écrit : "Malgré le Maroc, nous sommes tout à fait de bons amis et camarades." Cette exclamation dépeint la situation à Paris et dans toute la France.

Les sauveteurs allemands ont laissé derrière eux huit de leurs camarades, pour faire face aux éventualités qui pourraient encore se produire dans la mine.

Le 19.—M. Clemenceau, ministre de l'Intérieur, est arrivé ici, hier matin. Il a assisté à une réunion des grévistes. Il leur a dit que le gouvernement leur reconnaissait le droit de se mettre en grève, mais qu'ils devaient respecter la propriété. Il les a assurés qu'il n'envairait pas de troupes dans le district et leur a promis qu'il prendrait des mesures pour effectuer un arrangement avec les propriétaires de la mine.

Malgré cela, le mouvement gréviste ne fait que s'étendre ; il comprend déjà trente-deux mille mineurs.

Dépêches télégraphiques

Cincinnati, 17.—Herr Johann Most, le célèbre anarchiste américain, est mort aujourd'hui, en cette ville.

Londres, 18.—L'amirauté vient de décider de prendre une assurance de 50 millions de dollars pour couvrir les risques des prochaines manoeuvres navales qui auront lieu entre Gibraltar et la Manche, en juin et juillet prochain.

A propos d'assurance, il est intéressant de savoir que le peuple des îles britanniques est maintenant, assuré dans 96 compagnies d'assurance pour l'énorme somme totale de \$4,705,398,630, et cela ne comprend pas les chiffres des compagnies coloniales et étrangères.

Le livre bleu qui paraît annuellement à ce sujet vient d'être publié. Le montant des primes payées, l'an dernier, se chiffre à \$178,220,705, et les réclamations de l'année se sont élevées à \$110,612,175.

Milwaukee, Wis

LA MANUFACTURE DE LAINE DU CAP ST-IGNACE

Que ceux qui ont besoin de faire filer immédiatement leur laine viennent nous voir; nous sommes prêts à la filer sans délai. Les personnes éloignées qui nous apportent de la laine à filer, peuvent la remporter le même jour. Il n'est pas nécessaire de l'écharpiller; nous l'écharpillons et la filons pour le même prix, c'est-à-dire 13c par livre, chaîne ou tissure.

Nous sommes aussi agents pour la célèbre couverture en ciment de la "Philip Carey Mfg Co." pour Montmagny, et l'Islet. Cette couverture est préférable à toute autre sous les rapports. D'abord, elle peut durer le double de l'importe quelle couverture, pourvu qu'on applique une couche de ciment, qui ne coûte qu'une vingtaine de cents, par toise, tous les huit à dix ans. De plus, le prix de cette couverture est de 50 cts la toise moins élevé que le ciment en bardeaux la plus commune. Nous fournissons tous les renseignements sur demande.

METHOT & FRERE

Manufacturiers de Laine et Marchands Généraux, CAP ST-IGNACE

Questions --- Reponses

Q.—Pourquoi le magasin de M. Roméo Lesperance est-il si achalandé?
R.—C'est parce qu'il tient le plus grand assortiment d'ÉPICERIES qu'il y ait dans Montmagny.
Q.—Pourquoi M. Roméo Lesperance achète-t-il directement des manufactures?
R.—C'est d'abord, dans l'intérêt de ses pratiques et ensuite pour pouvoir vendre à meilleur marché et à des prix défiant toute compétition.
Q.—Pourquoi M. Roméo Lesperance a-t-il augmenté son commerce depuis quelques années?
R.—Parce qu'il garde toujours en stock des épiceries de premier choix et que ses pratiques sont servies avec politesse et diligence et que ses marchandises dérivées à domicile.
BONBONS, CHOCOLATS, BISCUITS TOUJOURS FRAIS. Nous recevons notre stock tous les 3 mois. Aussi grand choix de CADEAUX DE NOCES, argenteries, articles de fantaisie, verreries, vaisselles, services à dîner, sets à toilette, porcelaine, etc.

CHEZ J. N. ROMEO LESPERANC

RUEST JEAN-BAPTISTE

ROBERT FROY

Essayez-les une fois

LES

CIGARES DIXIE 10c.
POLO 5c

NOUS VOULONS VOTR BIN

MILLER & LOCKWELL

16 RUE ARAGO, QUEBEC

SALON DE BARBIER

DE PREMIERE Classe.

JOSEPH, BELANGER,

Rue St-Louis, Montmagny,

(EN FACE DE L'HOTEL MONTMAGNY.)

JOSEPH PARENT

MARCHAND-TAILLEUR

Lue St-Jean-Baptiste, Montmagny

Assortiment de tweed à habillement anglais, écossais. Magnifique serge rayée, bleue et noire. Vêtements.—Veste à patron. Tweed à pantalons de tous prix. Tweed imperméable et à pardessus. Fournitures de première classe, Sattin, soie, satin, etc. Machine pour couvrir les boutons.

COUPE GARANTIE

Le Pacifique Canadien

L'augmentation de son capital à \$150,000,000

Montréal, 19.—L'assemblée spéciale des actionnaires du Pacifique Canadien pour prendre en considération la question d'augmenter le capital de la compagnie, a eu lieu aujourd'hui, à midi, aux bureaux généraux, gare Windsor, sous la présidence de sir Thomas Shaughnessy.

Après avoir ouvert l'assemblée, le président a prononcé le discours suivant :

Le capital de la compagnie tel qu'autorisé présentement est de \$110,000,000, dont \$101,400,000 a été émis et vendu. Vos directeurs sont autorisés par vous pour disposer de la balance de \$8,600,000. Il est évident que cela ne serait pas suffisant pour rencontrer les besoins de la cause pour une période considérable, si vos affaires continuent à augmenter. C'est pourquoi, forts de l'approbation du Gouverneur en Conseil, vos directeurs ont décidé de convoquer cette assemblée spéciale des actionnaires, afin d'étudier la question, et sur leur recommandation, faire en sorte que le capital de la compagnie fut

AUGMENTÉ à \$150,000,000

et que \$20,250,000 de stock soient émis immédiatement, portant ainsi le capital ordinaire à \$121,650,000. Comme aide à la vente de ce stock, il y aura un crédit de \$5,000,000 provenant d'un surplus dans les recettes. Cette appropriation faite et les dividendes sur les stocks ordinaires et privilégiés étant prévus, le montant de crédit porté au compte des surplus dans les recettes, au 31 décembre 1905, sera de \$13,366,748.37.

L'assemblée générale des actionnaires du 27 mars 1902, en proposant l'adoption de la proposition autorisant une augmentation de votre capital ordinaire de \$65,000,000 à \$110,000,000, vous informant qu'une telle émission de stock rendrait plus facile à vos directeurs la tâche de faire telles améliorations devant assurer un plus grand confort au public et une réduction considérable sur le coût du trafic. En 1904 vos directeurs, en proposant que votre capital fut augmenté de nouveau à \$110,000,000, ont exprimé leur intention, soumise à votre appréciation, de continuer leur politique d'amélioration et d'extension jusqu'à ce que votre capacité de transport fut bien en état de faire face aux exigences de la période la plus active de l'année.

En 1902, votre

RECETTE BRUTE

a été de \$37,500,000. En 1904, elle augmentait jusqu'à \$46,400,000, et tout indique que nous atteindrons cette année le chiffre approximatif de \$60,000,000.

Que vous ayez pu, dans l'espace de quatre ans, transporter avec la satisfaction du public et avec une remarquable économie, l'augmentation du nombre des voyageurs et l'augmentation des tonnes de fret représentée par cette augmentation de 60 p. c. dans vos recettes brutes, n'est-ce pas là la preuve évidente que la politique recommandée par vos directeurs et approuvée par vous était une politique sage, profitable et dans le meilleur intérêt du pays et de la compagnie. Bien qu'il ne serait peut-être pas très prudent d'escompter une continuation d'augmentation de revenus, au point actuel, il n'y a tout de même pas à mettre en doute le fait que l'arrivée de notre nouvelle population et que

LES DEVELOPPEMENTS ADDITIONNELS

du territoire agricole ne peuvent avoir qu'un effet stimulant sur le commerce en général; conséquemment, votre trafic dans des conditions toutes normales, ne peut qu'augmenter en volume avec une rapidité considérable.

Depuis 1901, vous avez dépensé pour améliorer votre matériel roulant \$18,500,000, et \$8,445,000 pour additions à vos ateliers et machineries. Diverses autres améliorations du service ont coûté \$13,000,000, alors que l'avancement des points terminus aux endroits les plus importants, l'augmentation de voies parallèles, de cours et autres améliorations sur tout le système, en vue de faciliter le développement du trafic, a coûté plus de \$10,000,000. Cependant, quelques-uns des travaux décidés autrefois ont dû être remis afin de donner le temps d'en faire d'autres jugés plus nécessaires et indispensables à cause du développement extraordinaire de vos affaires.

LA CONSTRUCTION DE LA VOIE DOUBLE

entre Winnipeg et Fort Williams, soit une distance de 425 milles, est plus que commencée et sera terminée en 1907. La réduction des taux entre Swift Current et Dunmore Junction, de un p. c. à quatre dixième de un p. c. maximum, direction est et ouest, sera un fait accompli cette année. C'est donc dans ce but, aussi bien que pour l'augmentation annuelle par année de votre assortiment de locomotives et de wagons et pour tous autres travaux généraux et améliorations jugés nécessaires pour promouvoir l'efficacité et l'économie, que la nouvelle émission de capital projetée et l'appropriation des surplus de recettes seront requises et utilisées.

RESOLUTION

Sir Thomas a proposé une résolution autorisant les directeurs à faire l'émission mentionnée dans son discours.

M. Morrison, qui est toujours l'un des attrait des assemblées du Pacifique, a suggéré qu'au lieu de toujours songer à l'avenir et d'y consacrer des sommes réalisées, les actionnaires feraient peut-être mieux de se partager immédiatement les revenus.

Cette suggestion a été accueillie avec toute la considération convenable, mais les actionnaires n'en ont pas moins adopté unanimement la proposition de Sir Thomas.

Dans l'assistance, on remarquait, outre les officiers de la compagnie, MM. Oaler, Fleming, sir George Drummond, H. Robert Mackay et autres.

Parlement Federal

VOTE DE SUBSIDES

Ottawa, 20.—La chambre a siégé pendant deux heures hier après-midi, juste le temps pour les ministres de répondre à quelques questions et de passer des motions pour production de documents.

Le premier ministre a annoncé qu'un bill relativement à la régie des téléphones serait présenté bientôt et serait incorporé dans un bill pour amender la loi des chemins de fer.

Le cabinet a siégé, hier, mais aucune nomination n'a été faite à la succession de M. Jones, comme lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse.

M. Brodeur a dit hier, que la station Marconi au Canada, était prête et aussitôt que la station anglaise serait prête, un service de télégraphie sans fil serait établi à travers l'Atlantique. M. Patterson a dit que le gouvernement avait été approché par un représentant de l'Allemagne, en vue de l'abolition des restrictions de commerce et que la question serait prise en considération.

En réponse à M. Monk, Sir W. Laurier dit que le gouvernement a payé \$374,256 pour le pont de Québec. Il a garanti \$3,975,200 d'obligations, aucune de ces obligations n'a été vendue, mais la compagnie a été autorisée à les donner en garantie dans deux banques, pour obtenir les fonds nécessaires pour construction.

Les trois directeurs représentant le gouvernement dans la compagnie du pont sont MM. Laliberté, Rioux et Dumoulin.

On croit probable, dans les cercles officiels, qu'un modus vivendi sera arrangé entre les États-Unis et les autorités canadiennes, au sujet de l'usage de l'eau des chutes Niagara, en attendant qu'un règlement permanent ait pu être effectué.

Quelque soit l'arrangement conclu, on devra prendre des mesures pour préserver la beauté des chutes aussi bien que l'énergie hydraulique.

Les commissaires des chemins de fer promulgueront bientôt une décision relativement au transport des marchandises aux risques de leurs propriétaires.

À la suite d'une conférence entre les commissaires des représentants de l'association des manufacturiers canadiens de chemins de fer, il a été décidé que les mots : "Aux risques de propriétaires" doivent être inscrits sur chaque connaissance. Les risques des propriétaires cependant, n'incluront pas la négligence de la part d'une compagnie de chemin de fer ou de ses employés. La compagnie sera tenue responsable de cette négligence.

Il a de plus été réglé qu'à peu près deux cents articles seront retranchés de la clause "aux risques de propriétaires" et mis aux risques de l'entrepreneur de transport. Si un expéditeur de la première classe veut mettre ses marchandises "aux risques de l'entrepreneur de transport" il n'aura à payer qu'une augmentation de 25 p. c. au lieu de 50 p. c. comme auparavant.

Ottawa, 21.—La chambre s'est formée en comité des subsides, hier, votant \$1,348,896 pour 1907.

La discussion n'a porté que sur les salaires et les promotions des commis de départements à Ottawa.

On s'est occupé du règlement de compte de M. Gélinas, le secrétaire du département des travaux publics, qui réclame pour 1904-05 plus d'un million de dollars pour dépenses de voitures et de chemins de fer, en grande partie pour voyages à Montréal.

M. Foster a taxé d'extravagances ces dépenses personnelles.

M. Hyman a semblé accepter cette manière de voir, puisqu'il a déclaré qu'il avait demandé des explications à M. Gélinas.

Ceci a paru satisfaire l'opposition et l'item a passé.

Lorsque vint l'item pour le bureau du haut commissaire à Londres, sir Wilfrid dit qu'il y a eu de sérieux différends entre M. Preston, le commissaire d'immigration, et M. Griffiths, le secrétaire du bureau auquel sujet lord Strathcona a fait rapport.

Le vote pour l'administration du bureau géologique a provoqué quelque critique, puis la chambre ayant voté ses crédits, s'est ajournée à 11 heures.

En comité général, M. Fitzpatrick a donné des explications sur son bill contre l'usure, et a admis qu'il n'était pas parfait.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Fitzpatrick, Borden, Fowler, Ouler, Boyce, Sproule, MacDonnell et autres, il fut convenu que la chambre étudierait le bill en comité pour la forme, vu qu'il est entendu qu'il devra passer devant le comité des banques et du commerce.

M. Fowler a remarqué combien il était étrange que la loi reconnût légal un intérêt de 6 p. c. à dater du jugement, puisque l'intérêt légal a été changé et n'est plus que de 5 p. c.

L'hon. M. Fitzpatrick a répondu que ce bill ayant pour objet tout bon à l'autre, d'intervenir dans des contrats, il ne peut pas être bien dangereux de porter l'intervention plus loin et de toucher à l'intérêt.

Ce bill, a-t-il remarqué, a pour objet de concilier deux nécessités, de ne pas empêcher les personnes dans le besoin de se procurer les fonds qui leur sont nécessaires et aussi de ne pas les laisser à la merci des prêteurs sans vergogne. Le bill a pour objet de tenter d'obtenir un moyen terme auquel on ne peut arriver que par des concessions de part et d'autre.

Après que le comité eut discuté sans grande animation les cinq premières clauses, le bill a été laissé de côté pour une autre fois.

Le bill ayant trait aux membres de la chambre et du Sénat, a été lu en seconde lecture et envoyé au comité spécial chargé de s'occuper des réformes à la loi électorale.

Au Sénat, l'adresse a été votée unanimement.

MM. Forse, Wainwright, Biggar et Tate, demandent une incorporation pour la G. T. P. Telegraph Co., au capital de dix millions, avec le droit de se servir de la télégraphie sans fil.

MM. D. Wilcox, de New-York, président de la D. & H. R., A. I. Culver,

d'Albany, V. P., l'hon. R. Lemieux, le sénateur Bédard et Geo. F. Hart, de Montréal, demandent l'incorporation du Québec Montreal & Southern Ry. Co., pour prendre charge du South Shore, qui est la propriété du sénateur Béique.

LA NOURRITURE "INTERNATIONALE" Pour Chevaux COUTE SEULEMENT Un Centin par Jour



Et dire que cela assure A votre cheval

Une Vie et une Force Nouvelle. Plus de Force et plus d'Endurance. Plus de Vigueur et plus d'Agilité Lui Purifiera le Sang. Le fera Muer Immédiatement. Réduira Votre Compte d'Avoine de 1-5 à 1-4.

CETTE PREPARATION EST POSITIVEMENT GARANTIE POUR TOUT CELA, sinon votre argent SERA REMBOURSE. POURQUOI DONC EN PRIVER VOTRE CHEVAL, qui en a grandement besoin à cette saison. Nous vous donnerons sur demande des centaines de noms de gens de Québec qui en ont fait l'essai avec un grand succès et qui aujourd'hui achètent nos préparations au SEAU DE 25 LITRES A LA FOIS. AVEC CHAQUE COMMANDE D'UNE PIASTRE votre épicerie fournira un livre de 200 pages traitant spécialement du soin de l'entretien des chevaux et bestiaux, ce livre contient pour des centaines de piastres de renseignements.

INTERNATIONAL STOCK FOOD Co

Minneapolis, E. U. et Toronto, Can.

Depot en Gros pour la Province

P. T. LEGARE

Voitures, Modèles les plus Nouveaux. Wagons de Ferme. Harnais, Contrifuges, Machines Agricoles, etc., etc., etc.

273-275 rue St-Paul, Québec. TELEPHONE 1120

BARDEAUX

De toutes sortes Bois de Construction BOIS SECHE

Elz. Boulanger & Fils

MARCHANDS DE BOIS MONTMAGNY

STATIONS PUBLIQUES

TELEPHONE

Que tout le monde profite des avantages du Téléphone. Le Téléphone public est très utile pour ceux qui ne sont pas souscripteurs.

La Cie. de Téléphone Bell DU CANADA

LIBRAIRIE

TOUJOURS A UN PRIX MODIQUE

Cahiers, plumes, encre, cartes postales, albums, calepins, porte-cartes, livres de piété, littératures, contes et histoires, statues, articles de bureaux et papeterie.

Mlle M. A. DELEGLISE

Rue de la Fabrique, Montmagny.

JOS. BRETON

MARCHAND GENERAL SAINT-PIERRE STATION

Vient de recevoir un char complet de meubles de toutes sortes,

LITS BUREAUX A TOILETTE CHAISES

etc. etc., qu'il vendra à des prix défiant toute compétition. Une Visite est Sollicitée. Ainsi assortiment complet d'épiceries, ferronneries, marchandises sèches et provisions.

EN FACE DE LA STATION DE St-Pierre de Montmagny



Le Berliner Gram-o-phone.



His Masters Voice

Grand assortiment d'instruments les plus perfectionnés et de morceaux de musique les plus nouveaux. Qu'on profite de ce choix exceptionnellement avantageux.

AMEDEE COTÉ Rue St-Thomas, Montmagny

Jos. Prevost

MANUFACTURIER D'EAUX GAZEUSES

EN GROS ET EN DETAIL

Coin rues St-Thomas et St-Paul

Agent et Embouteilleur de la Célèbre

Eau Minérale St-Benoit

Toutes ces Liqueurs sont manufacturées avec de l'eau de source

Les Prix sont très Modérés et toute commande reçue par la malle recevra une attention spéciale.

JOS. THIBAUT

RUE DE LA FABRIQUE VOISIN DE LA BEURRIERIE NICOLE & COTE

Manufacturier de

PORTES, CHASSIS, MOULURES

Tient aussi toutes les GARNITURES de menuiserie qu'il vendra à des prix très réduits. Une visite à son établissement est respectueusement sollicitée. (Étant aussi manufacturier de

BOITES A BEURRE J'invite les propriétaires de beurrieres à m'envoyer leurs commandes d'avance; je promets leur donner satisfaction.

Pour les prix écrivez à - JOS. THIBAUT

MANUFACTURIER, MONTMAGNY

"Téléphone Bellechasse."

Les Canadiens-français du Maine

LA CONVENTION DE LEWISTON

Lewiston, Maine, 14.—La sixième convention des Franco-Américains du Maine est maintenant réunie dans la charmante petite ville de Lewiston.

La convention a été ouverte à 10 heures de l'après-midi, lundi, par M. Joseph Voyer, président du comité d'organisation. Il y avait 116 délégués, représentant tous les plus importants centres de l'Etat.

La convention avait lieu dans les magnifiques salles de l'Institut Jacques-Cartier, dont le défunt Dr L. J. Martel fut le fondateur.

La presse était largement représentée.

M. Voyer fait un accueil chaleureux aux délégués. Il remercie, au nom de l'Institut Jacques-Cartier, qui a pris la charge du mouvement de cette organisation, tous les délégués qui se sont rendus à son appel.

M. Voyer donne un aperçu aux délégués de l'idée principale qui a poussé les Canadiens à organiser cette convention.

La question qui s'agit dans le moment, est celle de la langue française. Les temps ont changé, le clergé dominant fait tout en son possible pour enrayer notre langue dans nos écoles paroissiales et nos églises. Ce n'est pas la guerre que l'on cherche, mais l'union des Canadiens-Français dans tous les centres, pour obtenir ce qui est leur dû. Le travail devra être modéré, mais fructueux. La convention a pour but d'aider à notre religion, et nous devons y travailler à nos hommes justes, intègres et honnêtes.

MM. Juste Guay, Narcisse Garneau, L. N. Gendreau, forment un comité pour recueillir et reviser les lettres de créances.

Le Rév. P. Mothon, supérieur des Révérends Pères Dominicains des Etats-Unis et curé de la paroisse St-Pierre de Lewiston, accompagné du Rév. P. Bacon, chapelain de la société St-Dominique, et le Rév. P. Fouchère, chapelain de la Ligue Catholique, sont entrés durant la lecture des lettres de créances et ont été reçus au milieu des applaudissements des conventionnaires, qui se sont levés à leur entrée. Le Rév. J. O. Casavant, de Springfield, était aussi sur lestrade.

On procède à l'élection des officiers avec le résultat suivant: Joseph Voyer, président; son vice-président, Dr A. Joly, de Waterville; deuxième vice-président, Ubalde D. Boisvert, de Biddeford; secrétaire, Joseph Côté, de Lewiston; premier secrétaire adjoint, L. N. Gendreau, de Lewiston; deuxième secrétaire adjoint, Dr Auguste d'Argy, de Waterville; trésorier, Arthur Thomas Reay, d'Auburn.

Sur motion de l'avocat Dupré, de Biddeford, le clergé franco-américain a été élu chapelain honoraire de la convention.

Les comités suivants ont été nommés par le président:

Comité des finances—Iréné Guay, Lewiston; Alfred Bonneau, Lewiston; Jules Lamarche, Biddeford.

Comité des censeurs—Sergius A. Cloutier, Augusta; Ludger Massé, Brunswick; Ernest Lebel, Westbrook.

Comité judiciaire—J. G. Chabot, Lewiston; Dr P. G. Guertin, Augusta; F. X. Landrie, Fairfield; Joseph Labrie, Lisbon; Joseph Thomas Thibault, Lewiston.

Comité de publication—Louis S. Paribault, Lewiston; Jean N. L'Héroux, Sandford; Arthur J. Ponsard, Waterville.

Comité des résolutions—M. l'avocat Dupré, Biddeford; Napoléon Sansouci, Auburn; George Daviau, Waterville; Napoléon L'Héroux, Chisholm.

PENIBLE ACCIDENT

Une jambe broyée et amputée

La nuit dernière, sur la rue St-Joseph, s'est produit un bien pénible accident qui a fait d'un charretier de St-Roch, un infirme presque invalide, pour le reste de ses jours.

M. Léon Leclerc, Jr., charretier, domicilié au No. 131 rue de la Reine, revenant du Palais, vers minuit, lors que son cheval prit le mors aux dents. Il s'efforça en vain de contrôler l'animal affolé, qui poursuivait sa course furieuse vers la rue de la Couronne, et il alla lâcher l'abandonner et sauter, dans la rue, lorsqu'il se fit broyer une jambe entre la voiture et un poteau de télégraphe, près de la halle Jacques-Cartier.

M. Leclerc fut relevé tout ensanglanté et presque sans connaissance. L'ambulance appelée en toute hâte le transporta à l'Hôtel-Dieu, où ce matin, il a subi l'amputation de la jambe blessée.

M. Leclerc est dans un état assez critique. On espère cependant qu'il se rétablira. Il est âgé d'environ 45 ans et est père de plusieurs enfants.

Asphyxiée dans une maison en feu

Manchester, N.H., 15.—Sans la présence d'esprit de M. Jean-Baptiste Morin, 9 Washington Block, Mme Ernest Provancher, une jeune femme de 23 ans, aurait probablement été asphyxiée, mardi avant-midi. Le feu s'est déclaré à dix heures et demie, dans le logement de M. Morin. Mme Provancher, une fille du maître de la maison, dormait dans une chambre du troisième étage. L'escalier qui donnait accès à cette chambre était en feu, mais M. Morin y monta bravement. Il brûla la manche de sa chemise et une partie de sa longue barbe blanche, mais il parvint à la chambre de sa fille. Celle-ci est malade depuis plusieurs jours, et hier matin, elle ne s'est pas levée. Réveillée en sursaut par son père, elle sauta du lit et pieds nus, elle s'enfuya dans l'escalier en feu. Elle traversa ensuite la cour et se réfugia chez une dame Elise Dufresne, une amie de la famille. La jeune femme avait dû marcher dans deux pouces de neige et on craint que son état ne s'aggrave.

Les dommages chez M. Morin ont été considérables. L'ameublement a été brûlé en partie et la fumée et l'eau ont endommagé ce que le feu avait épargné.

Les femmes riches

Oréus, ce richard de l'antiquité, qui fut un pauvre hère en comparaison de quelques femmes modernes qui ont prouvé que l'art de faire fortune pouvait être aussi un art féminin.

LES SPECULATRICES

Mrs Oelrichs, qui habitait San-Francisco, a vendu tous ses biens pour venir se fixer à New-York où elle a déployé une telle finesse et un tel savoir-faire qu'elle a surpassé les plus grands spéculateurs. En quelques années, elle a su, par des affaires de bourse habilement menées, se faire un revenu de 25 millions par an. Elle s'éclipse par ses fêtes les femmes les plus mondaines de New-York, et joint au mérite de gagner beaucoup d'argent celui de savoir bien le dépenser.

La senora Cousin possédait dans l'Amérique du Sud de nombreux terrains et une fortune qui dépassait 100 millions. Cette habile femme d'affaires a dû augmenter sa fortune d'une façon considérable, à tel point que les Américains disent que si elle le voulait, elle pourrait posséder une fortune égale à celle de la reine Victoria de leur pays ne seraient que des millions.

LES FERMIERES

Mme Richard King s'est amusée à jouer à la fermière, non point dans un petit cadre comme Trianon, où nous avons une reine, mais presque dans un royaume, sa propriété ayant 193 kilomètres de long sur 140 de large. Cette vaste étendue de terrain n'empêche pas Mme King de s'occuper des moindres détails de son immense ferme et pas un régisseur ne peut lui être confié. Elle emploie une armée de 300 vachers pour soigner ses 200,000 têtes de bétail, et les chevaux de labour sont au nombre de 1,200. Mme King a dépassé, depuis longtemps, le jour où elle peut signer de son nom une somme de 25 millions, et elle aime fierement qu'elle ne doit sa fortune qu'à son savoir-faire.

INGENIOSITE FEMMINE

Une autre collègue de la riche fermière, Mme Collins, a eu une enfance très aventureuse. Pauvre petite fille prise par les Indiens, elle vécut longtemps dans les montagnes de Montana en Amérique, remplissant le modeste rôle de cuisinière, puis devint surveillante d'un convoi de marchandise, à travers les montagnes, un itinéraire de mille aventures. Elle est devenue un homme et peut-être faible; elle fut mariée à un homme riche, et depuis vingt ans conduit à merveille un commerce d'élevage dans lequel elle a gagné plusieurs millions.

TEPACITE DANS LE TRAVAIL

Mme Hetty Green possède, par son commerce d'approvisionnement, un revenu de 25 millions. La somme de travail qu'elle donne chaque jour étonne ses employés. Peu d'hommes pourraient en fournir autant; elle travaille de 6 heures du matin à minuit.

PROPRIETAIRE-GERANTE

L'Amérique n'a pas seule l'appanage des femmes millionnaires, la Russie se fait gloire de posséder Mme Wolenska, qui est un des plus riches propriétaires fonciers de ce pays; elle possède une quantité de petites villes et villages, et est en conférence chaque jour avec des centaines de généraux, car elle s'occupe des moindres détails concernant les armées et les maisons de ses nombreux locataires.

FEMMES MILLIONNAIRES

Deux autres femmes riches sont Mme Barrios, qui épousa le président du Guatemala, et lui laissa en mourant 75 millions, et Mary Garrett, de Baltimore, qui possède une cinquantaine de millions et qui s'est fait surtout connaître par sa charité.

Ces femmes fortunées ne sont pas les seules, et beaucoup de leurs semblables sans avoir acquis leurs richesses, ont su conduire leur maison et leur fortune mieux que ne l'aurait fait un homme.

Les femmes ont des qualités de finesse, d'intuition, de persévérance, bien supérieures à celles des hommes; si elles ne s'enrichissent pas toutes, c'est que les moyens leur ont manqué, ou qu'elles se sont volontairement effacées derrière leur seigneur et maître.

UNE OUVRIERE PARISIENNE

«Tout bonheur que la main n'atteint pas n'est qu'un rêve.» Tout le monde ne peut pas être milliardaire, mais toute femme travailleuse, rangée et intelligente, peut arriver à se faire une situation. Je citerai un exemple d'ouvrière parisienne, dont je ne peux dire le nom, car sa maison est maintenant une des plus connues de Paris, qui commença modestement, comme ouvrière en journée. Après avoir été apprentie dans un bon atelier parisien, elle sut se faire une clientèle, qui augmenta petit à petit, grâce à son goût et à sa bonne grâce.

D'un petit appartement de 100 francs à la Villette, elle a émigré aujourd'hui en plein cœur de Paris dans une grande maison moderne où elle paie un loyer de \$5,000.

Elle occupe une cinquantaine d'ouvrières et fait un chiffre annuel d'affaires de \$25,000.

A propos de chasse et de pêche

Délégation auprès de l'hon. M. Provost

L'hon. Jean Provost a reçu une délégation composée du général Henry, consul des Etats-Unis à Québec, Jos. Winfield, E. A. Panet, M. A. L. Geo. VanFelsion, Geo. Gibson, Geo. Hardy, Geo. Gale, J. J. O'Flaherty, Chs. DeGise, J. K. Leonard, A. Lawry, J. A. Jordan et autres.

Les délégués après avoir été présentés par l'hon. T. C. Kaine, ont discuté les récents amendements qui ont été faits à la loi de chasse et de pêche, puis ont demandé de spécifier pour les étrangers les taux de chasse et de pêche.

L'honorable M. Provost a répondu à la délégation que le but du gouvernement était de protéger la chasse et la pêche. Puis l'honorable ministre a dit qu'une taxe de \$25 serait imposée aux pêcheurs de saumon, non résidents de la province, une taxe de \$10 pour les autres pêcheurs étrangers, non membres de club, et de \$5 pour les membres de club.

DESASTRE MARITIME

LA PERTE DU "BRITISH KING"

Plusieurs hommes de l'équipage noyés

Boston, 14.—La nouvelle vient d'être reçue que ce port du naufrage du vapeur "British-King," parti de New-York à destination d'Anvers. De l'équipage, qui se composait de 56 hommes, 28 ont été sauvés par le vapeur "Bostonian" venant de Manchester, et se rendant à Boston. Ce vapeur est arrivé ici, cet après-midi et a débarqué les survivants.

Le "British-King" était un transport de la Phoenix Line; il ne transportait pas de passagers. Il était commandé par le capitaine J. C. Hagan.

Le "British-King" a sombré dimanche matin, vers six heures, à la latitude nord 41 degrés 40 et à la longitude ouest 60 degrés. Le désastre fut occasionné par des tonneaux d'huile et d'autres débris qui avaient été arrachés du navire pendant la tempête et qui étaient projetés avec une grande violence par les vagues contre les parois. Les cales ne tardèrent pas à se remplir d'eau que les pompes furent impuissantes à refouler.

Le capitaine Hagan était parmi ceux qui furent sauvés, mais il expira à bord du "Bostonian" ne pouvant survivre aux blessures qu'il avait reçues en défendant son navire contre la tempête.

Le sauvetage des survivants de l'équipage a été accompli avec grande peine. Le premier canot mis à la mer par le "Bostonian" a été brisé par les vagues et les matelots ont été sauvés difficilement.

Le "British-King" avait été construit à Newcastle, Angleterre, en 1891, pour le compte d'armateurs anglais. Son déplacement était de 3,042 tonnes.

LA TEMPETE

Boston, 14.—Le "British-King," était parti de New-York mercredi dernier pour Anvers avec un cargaison générale et 150 têtes de bétail. Le voyage fut excellent jusqu'à vendredi matin, alors qu'il fut assailli par une violente tempête du nord-ouest.

La mer démontée et le vent soufflant avec violence enlevèrent l'avant-pont du navire et toutes les passerelles furent arrachées et entraînées à la mer. Les protecteurs des hublots furent arrachés, et l'eau s'engouffra dans le navire. Toute la journée du vendredi le steamer résista assez bien à la tempête, mais le samedi le travail des pompes devint insuffisant pour rejeter l'eau qui atteignit les fournaies, éteignit les feux et réduisit toute la machinerie à l'inaction. Le capitaine lui-même essaya de faire quelques réparations urgentes, mais un déluge d'huile lui frappa la jambe. Malgré son souffrance l'héroïque commandant continua à diriger les travaux de l'équipage. Les bestiaux furent balayés par la mer et noyés.

Dimanche matin à 6 hrs le capitaine du "British-King" faisait des signaux de détresse, au "Bostonian" et au "Mannheim", qui vinrent au secours du steamer naufragé, ainsi qu'il a été dit plus haut. Des actes d'héroïsme et d'abnégation ont signalé le sauvetage des survivants du "British-King" et de l'équipage du "Mannheim" ont rivalisé de zèle et de courage tandis que les naufragés du "British-King" luttaient contre la mort avec un vigoureux et un courage remarquables.

Dimanche à 8 heures le capitaine signalait:

"NE NOUS ABANDONNONS PAS"

C'est alors qu'un canot du "Bostonian" essaya d'atteindre le "British-King" et fut démolé.

A 1.40 h. p. m. un autre signal disait: "Secourez-nous, nous coulons."

Une accalmie de la tempête permit à l'équipage du "Mannheim" de mettre une chaloupe à la mer, chaloupe montée par une équipe de volontaires, et après un ardu et dangereux passage, cette chaloupe sauva 11 hommes de l'équipage du "British-King".

Quelques-uns des marins du navire marchant sautèrent à la mer et furent sauvés par l'équipage de volontaires.

A bord du navire on se disputait l'honneur de faire partie de ces équipages, bien que la première chaloupe de sauvetage mise à la mer eût été brisée en mille miettes contre les flancs du navire et que l'officier et les six hommes qui la montaient n'aient été sauvés.

D'immenses acclamations partirent du pont du "Bostonian" quand on mit à la mer la chaloupe de babord, montée par le second officier Cromwell, le "steward" et quatre matelots. La chaloupe arriva sous les bordages du "British King" et ramena treize hommes, y compris le capitaine O'Hagan, qui fut descendu dans la chaloupe par son équipage, au moyen de cordes. Les treize furent mis en sûreté sur le pont du "Bostonian" mais avant que les sauveteurs aient pu saisir les lignes d'abordage, une vague énorme brisa l'embarcation contre le navire et entraîna les six hommes à cent pieds de là. Par une habile manœuvre, le capitaine du "Bostonian" mit son navire sous le vent et tirant une bordée, de tribord, ramena le vaisseau près des naufragés. Des cordes furent lancées et les six hommes furent sauvés, bien qu'on crut un instant perdre l'officier Cromwell, qui, épuisé par la fatigue lâcha l'amarré qu'il tenait et retomba à la mer.

Il parvint cependant à prendre une seconde amarre et à se rouler autour du corps deux fois. De cette manière il fut hissé sur le pont.

La nuit était alors tombée et la lune n'étant pas encore levée le capitaine du "Bostonian" attendit qu'elle se leva pour continuer les sauvetages. Vers onze heures, la tempête sembla redoubler d'intensité et une vague énorme frappa le navire en détresse, rasant les plats bords et le couchant sous la vague. Etonné de la proue, le navire disparut subitement.

Le "Mannheim" et le "Bostonian" se dirigèrent vers l'endroit où le navire avait coulé et ne virent que quelques bestiaux qui avaient résisté au tourbillon créé par le navire en sommant. On vint de décider que tous les hommes avaient péri, quand on entendit un faible cri dans la nuit, et le capitaine Parry distingua un morceau du pont inférieur qui flottait et auquel cinq hommes se tenaient accrochés.

C'était le second officier, Flannigan l'ingénieur et le chauffeur, le quatrième ingénieur Beck et deux autres. Tous avaient sombré avec le navire, mais étaient revenus à la surface et s'étaient accrochés à ce débris de pont. Les deux navires croisèrent encore pendant une heure près du lieu du désastre et ne s'éloignèrent pour continuer leur route que quand il fut certain que personne ne pouvait être sauvé.

Le capitaine O'Hagan a succombé hier à ses blessures et sa mort est due à sa persistance à vouloir diriger les secours alors qu'il était gravement blessé. Les courriers et les matelots sauvés en dehors des officiers sont: Christian Jacques, Jeff Maas, Vannestian, Francis Coppins, Edward Rays, Henry Burmister, Chas. Nelson, Frank Martin, Joseph Bartofsky, Frank Anthony, Jos. Scholmog, Peter Peppers.

6 Considérant les services signalés des journaux franco-américains à la cause religieuse et nationale, cette convention recommande respectueusement l'encouragement de ces journaux tant par le clergé que par les fidèles, en autant que ces journaux resteront dans les bornes du respect et de la soumission dus à l'autorité religieuse par tout journal vraiment catholique.

CONCLUSION

Pour bien mettre à exécution les résolutions ci-dessus, cette convention suggère la nomination immédiate d'un comité permanent avec pleins pouvoirs d'employer tous les moyens légitimes et honnêtes pour obtenir le triomphe de la cause épousée par cette convention.

M. l'avocat Chabot, de Lewiston, a fait motion que la convention adopte les résolutions telles que lues. Elles furent adoptées unanimement.

COMITE PERMANENT

Le comité permanent de neuf choisis dans la ville de Lewiston et Auburn, est nommé pour un an, et il devra faire rapport de son travail à la prochaine convention: l'avocat Joseph Chabot, F. X. Belleau, l'avocat Joseph Chabot, Joseph Côté, Dr L. P. Ducharme, Arthur T. Reay, Zéphirin Vincent, Louis N. Gendreau, Narcisse Garneau, Pierre P. Thibault.

M. Auguste d'Argy, de Waterville, a lancé une invitation aux délégués de se réunir en convention, l'an prochain, à Waterville, durant le printemps de 1907.

Il a été décidé de faire appel à toutes les sociétés représentées à la convention, par leurs délégués, de venir en aide au comité permanent.

Mgr Hurley a envoyé la dépêche suivante: "Que Dieu vous bénisse et vous guide dans vos travaux." Grand Vicar Hurley.

LES FORESTIERS FRANCO-AMERICAINS

Woonsocket, R. I., 15.—La première convention des Forestiers Franco-Américains a été terminée mardi soir après l'élection et l'installation des officiers. Cette convention a duré deux jours et les délégués se sont surtout occupés de l'adoption du rituel et des règlements.

L'élection des officiers a donné le résultat suivant:

Chef Ranger Suprême Honoraire—M. E. C. Messier, de Concord.
Chef Ranger Suprême—M. J. H. Guillet, de Lowell, Mass.

Sous-Chef Ranger Suprême—M. Adolphe Tourigny, de Gardner, Mass.
Trésorier Suprême—M. Théophile Desrosiers, de Woonsocket, R. I.

Secrétaire-archiviste Suprême—M. J. L. D. Gamache, de Manchester.
Gardiens Suprêmes—MM. Joseph H. Trudel, de Providence, R. I., et Athanase Côté, de Gardner, Mass.

Sentinelles Suprêmes—MM. Antoine Lamoureux, de Providence, R. I., et Edouard J. Jeannotte, de Concord.

Syndics Suprêmes—MM. Ernest Lippé, de Lowell, Mass., Wilfrid E. Skoote, de Manchester, et Pierre I. Trudeau, de Woonsocket, R. I.

C'est dans la coquette salle de la cour Lafontaine, rue Main, que s'est tenue la première grande convention de l'association des Forestiers Franco-Américains.

Depuis la sécession de la cour Lafontaine de l'ordre des Forestiers d'Amérique, il s'est accompli chez les Forestiers des travaux énormes dans le sens d'une organisation purement franco-américaine. C'est ici qu'on a pu le constater mieux que jamais.

On a vu se grouper en cette ville les délégués de six nombreuses cours qui ont été entraînées par l'exemple de la cour locale.

Pendant toute la durée de ce congrès le plus grand enthousiasme a régné.

Les Forestiers Franco-Américains ont les sympathies de tous leurs compatriotes de Woonsocket et du Rhode-Island, et ils ont été reçus le plus chaleureusement du monde en notre ville.

Un beau témoignage de cette sympathie leur a été exprimé par les officiers généraux de l'Union St-Jean-Baptiste, qui ont arboré hier le drapeau national sur leur établissement, l'édifice Unity.

L'OURAGAN DE TAHITI

Auckland, N. Z., 15.—Le vapeur "Tavinui" qui est arrivé ici hier des îles Samoa, a apporté des détails additionnels sur le cyclone qui a ravagé les îles de la Société Touamotou et de l'archipel Cook, les 7 et 8 février derniers. Les premiers indices de la tempête furent donnés le 7 février par une baisse du baromètre et par l'agitation de la mer.

Les dommages du port de Papeete sont estimés à \$800,000, et ceux de toute l'île de Tahiti à \$900,000. On croit que trois goélettes ont sombré en pleine mer.

La canonnière française "Zélie" annonce que l'archipel de Touamotou a encore plus souffert. Que les petites îles de Vaero et Hikoua ont complètement disparu. Presque toutes les îles de cet archipel furent balayées par la mer. Les indigènes furent obligés de se réfugier sur les cocotiers.

Six personnes ont péri dans l'île de Tahiti. Parmi elles se trouve le père Paul, missionnaire catholique, qui s'était réfugié sur un arbre où il resta pendant plusieurs heures, finit par tomber au milieu des vagues.

Vingt-cinq personnes ont été noyées sur l'île Motounga. Il y a eu six décès dans l'île Anoua. Dans cette dernière, les indigènes ont réussi à sauver un grand nombre de personnes qui étaient dans l'eau depuis douze heures.

Ce n'est que dans quelque temps que l'on pourra se rendre exactement compte des dommages subis par les îles Touamotou.

Réélu préfet

M. Luc Lizotte, maroquinier de St-Pacôme, a été élu unanimement préfet du comté de Kamouraska, pour la deuxième fois.

LA FRANCE QUI MEURT

Tous ceux qui ont lu l'intéressante et instructive brochure: "En 1900, la pleuvre sera-t-elle vaincue?" ont certainement admiré, dit la "Croix," de Paris, l'art merveilleux avec lequel l'auteur dépeint les statistiques, les dresse et arrache aux chiffres les secrets qu'ils recèlent. Jamais ses leçons et les espérances qu'il découle du bilan électoral de 1902 n'ont été déduites avec pareille rigueur mathématique.

Le même écrivain, que la "Croix" s'honore de compter parmi ses collaborateurs, et qui, sous le modeste pseudonyme de "B. Sienna," nous envoie de Rome des correspondances si remarquables, vient de publier, dans la revue la "Démocratie chrétienne," un autre travail où les chiffres, non moins savamment maniés, font entendre un son, bien lugubre cette fois, et qu'on prendrait pour le glas de la race française, s'il n'était le son du tocsin annonçant le péril et jetant l'alarme plus encore que l'alarme.

"La France qui meurt?" Ce titre vous serre le cœur, et pourtant il n'est que trop vrai. Oui, le sang de la France semble s'épuiser; son flot s'écoulera dans le néant et se retirera sur tous les rivages, se retire aujourd'hui. La race est frappée d'une stérilité qui s'étend comme un fléau, et cette stérilité, hélas! si elle est une douleur éternelle éprouve par certains foyers, est égoïstement voulue, criminellement calculée dans la plupart.

"En 1904, disait le "Journal officiel" du 19 novembre dernier, on a enregistré la naissance de 812,229 enfants vivants..."

Ce chiffre, c'est presque celui des décès de la même année; il est de 27,149 unités moindre que celui de 1902, de 39,045 unités moindre que celui de 1901, de 142,000 unités moindre que celui de 1871, au lendemain de l'année terrible et de l'amputation de nos deux provinces.

N'étant que le progrès de l'hygiène qui diminue le total des décès et de l'immigration qui peu à peu comble les vides et substitue l'étranger à la race autochtone, nous serions depuis plusieurs années en plein déficit.

Et l'auteur indique les huit départements où la France a commencé à mourir. Il montre, toujours avec les chiffres, la contagion gagnant les départements limitrophes, la gangrène s'étendant et faisant tache de mort partout où elle se déclare.

En 1891, les décès ne dépassaient les naissances que dans l'Eure, le Calvados, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne, le Gers, le Var, les Basses-Alpes et l'Aude; en 1900, le déficit des naissances se constatait dans 29 départements; en 1904, l'équilibre vital est rompu dans 44 départements; la moitié de la France!

Devant ces constatations on n'ose regarder au-delà des frontières, on sait, en effet, que l'Allemagne, par exemple, s'accroît actuellement d'un million d'habitants chaque année et que là où l'on constate 19 naissances en France, on en compte 149 sur les bords du Rhin pour un même nombre d'habitants.

Mais le remède à un tel mal? Le remède découle des causes et ces causes sont multiples.

Il y a en d'économiques: l'inique répartition de l'impôt qui accable les familles nombreuses, la multiplication indéfinie des fonctionnaires dont le

nombre s'accroît chaque année et qui a fait de la France un pays à charge de dépenses énormes.

Il y a des politiques: la décadence de la France, le déclin de sa puissance, le déclin de sa gloire, le déclin de sa grandeur.

Il y a des morales: la décadence de la France, le déclin de sa puissance, le déclin de sa gloire, le déclin de sa grandeur.

Il y a des sociales: la décadence de la France, le déclin de sa puissance, le déclin de sa gloire, le déclin de sa grandeur.

Il y a des religieuses: la décadence de la France, le déclin de sa puissance, le déclin de sa gloire, le déclin de sa grandeur.

Il y a des économiques: la décadence de la France, le déclin de sa puissance, le déclin de sa gloire, le déclin de sa grandeur.

Il y a des politiques: la décadence de la France, le déclin de sa puissance, le déclin de sa gloire, le déclin de sa grandeur.

Il y a des morales: la décadence de la France, le déclin de sa puissance, le déclin de sa gloire, le déclin de sa grandeur.

Il y a des sociales: la décadence de la France, le déclin de sa puissance, le déclin de sa gloire, le déclin de sa grandeur.

Il y a des religieuses: la décadence de la France, le déclin de sa puissance, le déclin de sa gloire, le déclin de sa grandeur.

est insuffisant et sans élasticité ne suggère que trop la limitation de "toutes" les dépenses et ne laisse plus assez de place pour l'abandon à la Providence. Il y a aussi, à la campagne, le partage obligatoire du bien de famille entre tous les enfants. Les parents, privés de la liberté de tester, ne se résignent pas facilement à laisser, après leur mort, se diviser en parcelles infinitésimales, le lopin de terre si durement acquis.

Mais ce ne sont point là les causes principales, car enfin des pays voisins, comme la catholique Belgique, sont soumis aux mêmes lois civiles et économiques que nous et voient cependant la vie croître et se multiplier sur leur territoire.

La grande cause du mal qui nous ronge est toute morale, et partant, religieuse. La preuve en est que les départements où la vie triomphe encore de la mort ne sont pas tous les plus riches, mais sont tous de ceux où la vie chrétienne pénètre et inspire encore la vie naturelle et sociale.

L'ombre de la mort, le spectre de la stérilité suit pas à pas, dans nos régions, le progrès de l'impérialisme qui est partout aussi le progrès de l'immortalité.

Et comme cette marche méthodique était trop lente encore, on a vu surgir des pléiades d'apôtres qui se font les propagateurs des doctrines homicides, qui préchent l'union libre, qui battent en brèche l'indissolubilité du lien conjugal. Un groupe d'estètes et d'intellectuels, mais par je ne sais quel "diletantisme" réclame, même campagne pour que le mariage civil ne soit qu'un contrat "privé," sans indication de durée, résiliable à toute heure au gré de l'un ou l'autre contractant. Un "bon juge" déclarait ces jours-ci, dans un jugement longuement motivé, que la violation criminelle de ce contrat ne regardait pas l'autorité publique et que les articles du Code pénal qui punissent ces prétendus délits doivent être abrogés au plus tôt parce qu'ils "gênent la conscience du juge!"

Et comme si ces théories ne menaçaient pas assez directement la race, d'autres apôtres plus infimes et non moins infâmes préchent ouvertement et impunément la théorie et la pratique de la restriction natal. Des affiches placardées sur tous les murs invitent les hommes, femmes et jeunes filles à leurs conférences criminelles.

Des brochures effroyablement techniques sont mises

COUPABLE DE MEURTRE

Le verdict du jury contre McCraw

La charge du juge.—Une motion importante.—La sentence sera prononcée lundi, le 26 du courant

Trois-Rivières, 16.—Le prisonnier McCraw vient d'être condamné. Cet après-midi, à 4 heures, lorsque le jury est revenu devant le tribunal, a prononcé un verdict de "Coupable" contre McCraw accusé d'avoir tué John Scater à Grande-Anse. La sentence sera prononcée lundi, le 26 mars courant.

LA CHARGE DU JUGE

La charge du juge a été très forte contre l'accusé. En voici un résumé : Nous ne pouvons cacher, messieurs les jurés, dit le juge qu'un meurtre horrible—horrible, doit être son qualificatif—à été commis le 5 mars 1905, à Grande-Anse.

On vous a dit, messieurs, que la preuve faite dans cette cause n'est pas une preuve directe, mais une preuve de circonstance. Vous ne devez pas, messieurs, vous baser sur l'opinion de la Cour, mais sur ce que votre conscience vous dira.

Il faudra, pour que vous trouviez le prisonnier à la barre coupable, que la preuve de la circonstance soit telle qu'elle établisse clairement que le prisonnier est coupable.

Dans le procès de McCraw, la Couronne n'avait pas le droit d'amener des témoins, pour prouver des faits contre la femme Scater, il est un fait, c'est que Howard Percy Scater a été assassiné et que celui qui l'a soupçonné est le nommé McCraw. Si personne n'a vu l'assassin armé de son revolver, assassinant lâchement sa victime, Dieu l'a vu, l'œil vengeur de Dieu.

DIEU A ETE TEMOIN

De ce crime commis dans les ténèbres. L'hon. juge Cannon fait ensuite, d'une voix claire et concise, la revue des faits principaux du drame du 5 mars 1905.

Il déclare que le premier acte de la tragédie comme la Wallace McCraw monte à sa chambre, sous prétexte qu'il était malade ou ivre. McCraw n'était ni malade ni ivre à ce moment là, puisqu'il assistait après le meurtre à la puérilité et travailler au transport du cadavre.

Quand Mme Scater a déclaré que McCraw était à ce moment ivre et malade elle ne disait pas la vérité. La charge de l'honorable magistrat est forte contre l'accusé. Il détruit certaines parties du témoignage de la Scater à l'enquête du coroner. La Scater, le soir du meurtre, sont selon l'honorable juge.

DES PREUVES MYSTERIEUSES

Mme Scater n'avait aucune raison d'être inquiète. Pensez-vous que Wallace McCraw était dans sa chambre lorsque, pour la deuxième fois, Mme Scater monta dans la chambre de McCraw ? Non, il n'était pas dans sa chambre.

Il avait descendu tranquillement, il avait pris le revolver où Mme Scater lui avait dit qu'il était, il était sorti en chaussons et il était allé tuer Percy Howard Scater.

Personne n'a vu le crime se commettre, messieurs, mais l'œil de Dieu voyait ce qui se passait. N'est-ce pas étrange, aussi, Messieurs, que cette question de Mme Scater à sa belle-sœur "N'est-ce pas entendu du bruit ?" Mme Skeene répond : "Non, je n'ai rien entendu."

Messieurs, il y a des notes qui sont des éclats de lumière dans ces procès pour meurtre. L'honorable juge déclare ensuite qu'il est clair que Scater n'a pu être tué par un étranger, puisque son propre revolver a été trouvé à quelques pas du cadavre. Il fallut que l'assassin fût un intime de la maison ; il fallut qu'il connût Scater.

LES BLASPHEMES DU PRISONNIER

En face du cadavre, ses tentatives de faire croire à un suicide, ses tentatives aussi de faire inhumer le plus vite possible le cadavre de Scater. Le fait d'avoir placé près du cadavre le pistolet de Scater est un truc dont se servent les meurtriers pour faire croire à un suicide.

On a pu voir des menaces contre l'accusé, a-tué l'hon. président du tribunal. Ses paroles à Chandonnet après le meurtre : "On en a tué un, il ne manque plus que se débarrasser d'un autre." Les paroles à Camille Lafontaine, quelques jours auparavant et à Chandonnet : "Pour marier Mme Scater, il me faut tuer son mari."

Toutes ces paroles, messieurs, sont comme permises par la Providence. L'hon. juge Cannon parle des déclarations de Mme Scater au détective McCaskill, devant M. Mathews un artiste du "Star", et Théodile Beaulieu.

Ses déclarations au docteur Lambert sont étonnantes contre l'accusé. Le fait, messieurs, qu'à la dernière minute a surgi le témoin important qu'est le docteur Lambert, n'est-il pas évident qu'à la dernière minute la Providence permet que la lumière se fasse sur un drame ?

Ainsi, si vous trouvez qu'il est établi que le prisonnier à la barre a pris part au meurtre vous devez le trouver coupable. C'est la loi. L'hon. président du tribunal conclut en disant qu'il n'a fait que mettre devant les yeux du jury, la preuve telle qu'il la voit, telle qu'il la comprend.

Votre tâche, messieurs, n'est pas agréable, tout comme la mienne, d'ailleurs ; nous en sentons toute la responsabilité. Mais quoique pénible que soit votre tâche, rappelez-vous que vous avez un devoir à remplir : celui de venger la société.

Parlement Fédéral

Ottawa, 15.—Il y a eu courte séance, hier, à la chambre.

Plusieurs questions ont été faites ainsi que de nombreuses demandes de documents, relativement à l'immigration et à la vente des terres.

Plusieurs de ces demandes ont été faites par M. Ames, qui semble surveiller d'un oeil jaloux le département de l'Intérieur. M. Wilson, de Lennox, et M. Roche, de Marquette, sont aussi sur la liste.

La preuve faite devant la Commission du Tarif a été déposée sur la table par l'hon. Patterson. Elle comprend neuf gros volumes. Le tout sera imprimé pour l'usage des députés.

Sir Wilfrid a dit qu'il avait reçu une lettre du gouvernement provinciale pour une conférence relative à la représentation pour un réajustement des subsides et que cette conférence aurait lieu après l'ajournement.

Le premier-ministre dit aussi que cette conférence s'occupera de délimitation des frontières du Manitoba. En réponse à M. Borden, il a été établi qu'en 1905, il y a eu dix-huit naufrages dans le golfe et le fleuve St-Laurent, dont une perte totale du navire et de la cargaison. Treize ont été le résultat d'échouement, et cinq de collisions. Les dommages dans 4 cas s'élevaient à \$47,000.

Le gouvernement a fait des emprunts temporaires pour £1,000,000, de \$1-8 à 3-7-8 p. c. l'année dernière. L'hon. M. Fitzpatrick a déclaré qu'il n'avait eu aucune plainte spécifique pour contrevention à la loi prohibant aux juges d'agir comme directeurs de compagnies.

Le gouvernement a mis à l'étude une nouvelle législation à ce sujet. Le ministre a ajouté que dans son opinion les juges devaient se soumettre à la loi. En réponse à M. Sprone, sir Wilfrid dit que le gouvernement étudiait en ce moment une loi pour contrôler la vente de médicaments brevetés.

En réponse à M. Lawlor, M. Laurier dit que la commission d'assurance fera enquête sur la situation financière et placements des sociétés fraternelles, faisant affaires d'assurance sur la vie, au Canada.

De nombreuses pétitions sont présentées protestant contre le bill pour l'observation du dimanche et demandant la liberté religieuse. Ces pétitions sont signées par 15,000 personnes : Québec, 1,547 ; Ontario, 716 ; Nouvelle-Ecosse, 1,006 ; Nouveau-Brunswick, 551 ; les quatre provinces de l'Ouest, 4,000.

Au Sénat, l'hon. M. Ferguson a continué le débat sur l'adresse. Il croit que l'hon. R. L. Borden est l'un des hommes politiques les plus importants du pays, et en lui votant une indemnité, les ministres savaient qu'ils dépensaient l'argent public d'une bonne façon.

L'hon. M. Cartwright dit que le gouvernement a tenu parole et a diminué les taxes et augmenté le revenu. Depuis 1896, la population a augmenté considérablement, et le commerce a augmenté de 100 p. c. Sir Richard dit que la préférence est un bénéfice pour le peuple canadien. Il a défendu l'indemnité parlementaire.

Ottawa, 16.—A l'ouverture de la séance, hier, M. R. L. Borden a présenté une motion nommant une commission de neuf députés pour étudier la loi électorale et voir s'il y a moyen de prévenir les manœuvres frauduleuses dans les élections fédérales, et de faire rapport si un changement à la loi est désirable.

M. Borden a fait une revue des conditions existantes. Il a fait ressortir qu'en Angleterre on le même mal a existé pendant longtemps, pas un candidat ne peut prendre son siège après une élection avant d'avoir été agréé sous serment que ni lui ni ses agents ont fait des promesses de quelconque sorte que ce soit. La loi anglaise qui limite les frais d'élections et les clubs ou associations politiques sont aussi restreints.

M. Borden a référé à la loi canadienne qui permet de disqualifier un candidat après qu'un deux chefs d'accusation ont été prouvés, lorsque la plus grande offense n'a pas été la plus grande dévotion. Le remède à cet état de choses, dit M. Borden, serait la nomination d'un officier revêtu des mêmes pouvoirs qu'un avocat de la Couronne. Il croit aussi qu'il serait bon d'abolir les objections préliminaires à une requête en invalidation d'élection.

Enfin, il suggère la nomination d'officiers rapporteurs, qui ne seraient pas partisans et demande que le candidat ne puisse siéger au parlement avant que sa contestation d'élection ne soit vidée.

M. Borden a été écouté très attentivement et fut félicité par M. Fitzpatrick sur l'étude qu'il avait faite du sujet.

Le ministre de la justice a déclaré qu'il ferait tout en son pouvoir pour obtenir un vote libre, un vote pour et un honnête scrutin qui sont essentiellement nécessaires au maintien de nos institutions.

Il croit qu'il serait bon d'avoir l'opinion de la commission qui serait chargée de faire une enquête. Au point de vue de non-partisanerie, la loi actuelle est bonne, mais son application est difficile. Quant à l'appel des élections partielles, la chose devrait être laissée à l'arbitrage ou être confiée à deux membres de la chambre. M. Fitzpatrick dit qu'il n'est pas en faveur du vote obligatoire, mais il croit que si un citoyen a le droit de voter et n'exerce pas ce droit, il n'y a pas de raison de le lui laisser. Il ne voit pas de difficulté à la nomination d'un officier public revêtu des droits d'un avocat de la Couronne, puisqu'en matière d'élections, les cours provinciales sont des cours fédérales.

Après les discours de M. Fitzpatrick, la chambre s'est ajournée à 6 hrs.

LE MASSACRE DES JUIFS EN RUSSIE

Dans l'après-midi, M. MacDonnell, de Toronto, a présenté la résolution suivante : "Que pendant le régime de la ter-

reur qui a régné récemment dans plusieurs parties de la Russie, un nombre considérable d'hommes, de femmes et d'enfants de race juive, sans défense, ont été massacrés de la manière la plus brutale et la plus inhumaine ; qu'aucun effort raisonnable ne parait avoir été tenté pour empêcher ces atrocités ; que leurs auteurs ont la pleine liberté de poursuivre ; que le parlement du Canada exprimant le sentiment du peuple canadien, sans distinction de race, de croyance ou de nationalité, déplore ces massacres odieux et inhumains des Juifs russes et affirme que ces atrocités sont une honte pour la civilisation du vingtième siècle ; que cette résolution soit adressée par l'entremise de Son Excellence le gouverneur-général au Très Honorable Secrétaire d'Etat pour les colonies, afin que Sa Majesté soit informée des sentiments de ses sujets canadiens, à ce sujet, et que des mesures soient prises à cette fin suivant que les avis de Sa Majesté le jugeront à propos."

Sir Wilfrid Laurier dit qu'il n'a aucune objection aux termes ou aux motifs de la résolution.

MM. Borden et MacLean ont insisté pour le passage de la résolution. Mais M. Bourassa a vigoureusement protesté, invitant les députés à ne pas se rendre ridicules comme nous l'avons été en passant les résolutions relatives au Transvaal.

Le débat a été ajourné et il n'est pas probable qu'on y revienne.

LE PONT DE QUEBEC
M. Armstrong, député de Lambton, a lu à la chambre l'article du "Canadian Engineer" reproduit par le "Western" où l'on jetait un cri d'alarme à propos du Pont de Québec, dont la construction, disait-on, sur les plans actuels, aurait pour effet d'empêcher les grands navires de l'avenir de remonter jusqu'à Montréal, parce qu'ils pourraient pas passer sous le pont tel que construit.

M. Smith, député de Wentworth, s'est plaint que le gouvernement ne faisait pas assez pour le canal maritime entre Montréal et Québec.

L'hon. M. Emmerson a répondu à M. Armstrong et lui a cité, en réponse, l'opinion exprimée par M. Kennedy, et par M. Hugh Andrew Allan.

M. Emmerson a cité les spécifications du contrat de construction qui prescrivent qu'il y aura entre le tablier du pont et le niveau des plus hautes marées, une distance de 150 pieds, tandis que pour les ponts fixés du canal de Manchester, la distance est seulement de 75 pieds. Quant aux vaisseaux immenses de 25,000 et 40,000 tonneaux qu'on prévoit pour l'avenir, ce n'est pas le pont de Québec qui les empêchera pour le moment du moins, de remonter jusqu'à Montréal, mais bien les dimensions du canal et le jour où cet obstacle disparaîtrait, il n'y aurait aucune difficulté à faire remonter le canal de Manchester, et qui sont munis de tuyaux se téléscopant, c'est-à-dire dont la partie supérieure rentre sur la partie inférieure. En tout cas, dit M. Emmerson, il est certain que le cri d'alarme lancé est absolument futile et sans fondement.

M. Brodeur a dit que quand le dernier travail sera terminé, on pourra naviguer de jour et de nuit de Québec à Montréal, avec la plus grande sécurité.

Le rapport annuel du département du Travail a été déposé à la chambre aujourd'hui.

AU SENAT

Au sénat, on a conclu le débat sur l'adresse. Ont parlé : MM. Scott et Power.

LES EMPLOYES DE L'I. R. C. R.

En réponse à une interpellation de M. J. B. Morin, l'hon. M. Emmerson a annoncé que le nombre des employés de l'Intercolonial qui était de 5,057 en 1899 s'élevait à 8,540 en 1905.

L'IMMIGRATION FRANÇAISE

L'immigration française au Canada, d'après les documents du département de l'Intérieur, a suivi la marche ascendante suivante depuis 1901 :

1901	360
1902	431
1903	937
1904	1,534
1905	1,743

Le rapport annuel du département du Travail a été déposé à la chambre aujourd'hui.

Ottawa, 17.—Sir Wilfrid Laurier a expliqué que, hier, les changements survenus dans le cabinet depuis la dernière session.

Il est survenu deux vacances. L'une causée par la mort de l'hon. M. Préfontaine, ministre de la Marine. Lorsque cette vacance se produisit, le gouvernement songea qu'il serait à propos de choisir dans l'Ouest, le successeur du ministre défunt, pour rendre justice à cette section du pays. Le nom de l'hon. M. Templeman fut suggéré et agréé. Il s'agissait de savoir quelle portefeuille lui donner. Etant donné l'importance des pêcheries de la Colombie, elle avait certainement des titres au portefeuille de la Marine et des Pêcheries, mais il ne faut pas oublier que la question par excellence dont le département de la Marine doit s'occuper est celle de la navigation du St-Laurent, et pour cette raison, il fut jugé à propos de donner à un homme de l'est du pays ce portefeuille.

Il fut offert à l'hon. L. P. Brodeur, qui l'accepta, et l'hon. M. Templeman prit le portefeuille du Revenu de l'Intérieur.

Cependant, le gouvernement a examiné si quelque partie du travail que fait le ministère de l'Intérieur, qui s'occupe des mines et des terres, ne pourrait pas être transportée à un autre ministère.

Sir W. Laurier avait discuté déjà cette question avec l'hon. M. Sifton puis avec l'hon. M. Oliver, et il a été suggéré que l'hon. M. Templeman pourrait plus tard adjoindre à son service celui de la Commission Géologique et des concessions des terres. Il est probable qu'une mesure sera prise prochainement dans ce sens.

Il y avait aussi la question du Sénat, l'hon. M. Templeman étant sénateur, mais il a démissionné, il s'est présenté et il a été réélu par une grosse majorité.

Un ami, pour le dissuader d'abandonner la politique, mais sans succès. Tout le monde sait que la santé de sir W. Mulock n'est pas bonne depuis plusieurs années, et c'est pourquoi il a insisté pour l'acceptation de sa démission.

Maintenant on peut trouver incontestablement qu'un homme malade abandonne sa position pour en prendre une autre, mais il ne faut pas oublier qu'il y a tout un monde entre le travail qui s'impose à un juge et celui qu'exige un département ministériel. D'un autre côté, sir W. Mulock avait, en 1894, proposé un projet de loi interdisant à un ancien ministre d'accepter une position de la Couronne. D'abord, dit M. Laurier, ce projet n'a obtenu aucun support d'aucune partie de la chambre. D'un autre côté, pour sa part, le premier-ministre s'est toujours refusé à accepter cette manière de voir de M. Mulock. Il ne le croit ni acceptable, ni propre à rendre service au public. L'expérience acquise par des législateurs ne doit pas être perdue pour le pays, et c'est surtout pour les batailles qu'il est profitable d'avoir présidé à la confection des lois.

D'ailleurs, en Angleterre, il est reconnu que l'attribution générale ou ministérielle, à toujours droit à la plus haute place judiciaire qui devient vacante. C'est dans cet esprit que sir W. Mulock a été nommé, et l'hon. M. Aylesworth a été nommé à sa place. Le peuple a approuvé ce choix.

Au nom de l'opposition, M. Borden a parlé de l'incident Tarte, alors que l'ancien ministre disait que les ministères anglais commencent par le "Witness" où l'on jetait un cri d'alarme à propos du Pont de Québec, dont la construction, disait-on, sur les plans actuels, aurait pour effet d'empêcher les grands navires de l'avenir de remonter jusqu'à Montréal, parce qu'ils pourraient pas passer sous le pont tel que construit.

M. Smith, député de Wentworth, s'est plaint que le gouvernement ne faisait pas assez pour le canal maritime entre Montréal et Québec.

L'hon. M. Emmerson a répondu à M. Armstrong et lui a cité, en réponse, l'opinion exprimée par M. Kennedy, et par M. Hugh Andrew Allan.

M. Emmerson a cité les spécifications du contrat de construction qui prescrivent qu'il y aura entre le tablier du pont et le niveau des plus hautes marées, une distance de 150 pieds, tandis que pour les ponts fixés du canal de Manchester, la distance est seulement de 75 pieds. Quant aux vaisseaux immenses de 25,000 et 40,000 tonneaux qu'on prévoit pour l'avenir, ce n'est pas le pont de Québec qui les empêchera pour le moment du moins, de remonter jusqu'à Montréal, mais bien les dimensions du canal et le jour où cet obstacle disparaîtrait, il n'y aurait aucune difficulté à faire remonter le canal de Manchester, et qui sont munis de tuyaux se téléscopant, c'est-à-dire dont la partie supérieure rentre sur la partie inférieure. En tout cas, dit M. Emmerson, il est certain que le cri d'alarme lancé est absolument futile et sans fondement.

M. Brodeur a dit que quand le dernier travail sera terminé, on pourra naviguer de jour et de nuit de Québec à Montréal, avec la plus grande sécurité.

L'INTERCOLONIAL

M. Haggart a repris ensuite son discours commencé mardi dernier, au sujet de l'Intercolonial. Il a condamné l'administration du chemin de fer sous le gouvernement actuel, et dit que sous sa propre administration les dépenses et les revenus se balanceraient.

Il réfère à la lettre de sir Shaughnessy au sujet des charges au capital et au revenu, et démontre que cette lettre condamnait la politique de M. Emmerson.

Il a déclaré que ce n'est qu'en cessant de charger au capital que la vérité sera mise au jour. Sous cette administration, les nouveaux rails étaient chargés au revenu et pendant deux ans, M. Blair en fit autant, mais M. Blair obtint alors un crédit de \$500,000 pour des nouveaux rails, et le précédent fut suivi.

M. Logan, de Cumberland, a répondu, disant que M. C. R., n'est pas une entreprise commerciale. Il doit avoir du capital pour faire face à ces développements. Le peuple des Provinces Maritimes ne s'attend pas à ce que le chemin de fer paie des dividendes.

La discussion fut continuée sur ce sujet par M. Fowler, de King, qui ne voit pas de raison pour que l'I. C. R. ne se gague pas de dividendes, et a condamné la présente administration.

La chambre a voté ensuite des crédits supplémentaires pour \$161,000, dont \$8,000 pour les funérailles de feu l'hon. Préfontaine, et \$15,000 pour la visite du Prince Arthur de Connaught.

La séance fut levée à 9:30 heures, a. m.

Au Sénat, MM. Bernier, Kerr, Sullivan et King ont continué le débat sur l'adresse.

L'hon. Perley, parlant des élections de la Saskatchewan, dit que 99 p. c. des catholiques ont voté pour Walter Scott, parce que l'on croyait qu'il rétablirait le système des écoles séparées.

Il a prêté que M. Haultain serait au pouvoir dans un an.

L'hon. Ross, d'Halifax, s'est déclaré hostile à tout projet d'élever le tarif.

Il a payé un tribut d'éloges à M. Borden, quant à son honnêteté et son habileté.

A 6 heures, la séance fut levée.

Il y a eu, hier, un autre caucus conservateur pour étudier la question du chef de l'opposition au Sénat. L'hon. M. DeBoucherville a dit que sir Bowell tout en remerciant les conservateurs de la marque de confiance donnée à son égard, croit qu'il est d'intérêt du parti et de lui-même, d'abandonner la direction.

Sa démission fut donc acceptée quoi qu'il regrette et lui fut décidé d'organiser un scrutin pour le 17 avril, les sénateurs devant envoyer leur bulletin au secrétaire, par la maille, avant cette date.

HOPITAL EN FED
Biddeford, Maine, 16.—L'hôpital Trull a été rasé par les flammes. Heureusement que tous les malades ont pu être transportés en lieu sûr sans trop de difficulté.

UNE COLLISION EPOUVANTABLE

Environ 60 morts et 25 blessés

Pueblo, Col., 16.—Un terrible accident s'est produit, ce matin, sur le chemin de fer de Deaver et Rio Grande, près de Adolee.

Deux trains de passagers, le No. 16, l'express du Colorado et New-Mexico, venant de Santa Fe, et le No. 3, l'express des côtes du Pacifique, qui laisse Pueblo à 11:55 heures, p. m., sont venus en collision avec un train épouvantable, et peu de temps après l'incendie est venu ajouter à l'horreur de la collision.

Tous les wagons, à l'exception des wagons-lits ont été brûlés. Les voyageurs sur le train No. 16 venaient des différents endroits entre Denver et Deadville.

L'accident a eu lieu entre Adolee et Portland, à un endroit où la ligne longe la rivière Arkansas.

Le conducteur du train No. 3 était Frank Smith, et le mécanicien Walter Caslett, tous deux de Pueblo. Le conducteur du train No. 16 était M. Garrett, et le mécanicien, W. H. Hallis, de Pueblo.

Le chauffeur sur le train No. 3 a pu sauter à temps pour sauver sa vie. La nouvelle du désastre s'est répandue avec une grande rapidité et, en peu de temps, des centaines de personnes étaient rendues sur les lieux du sinistre, pour aider au sauvetage des victimes et soigner les blessés.

La foule s'est assemblée dans la gare "Union" pour recevoir des nouvelles. Le premier rapport officiel confirmant l'accident a été reçu à 7:30 heures, à l'arrivée d'un convoi de secours transportant dix-sept blessés. Le conducteur du convoi ne pouvait pas donner le chiffre exact des morts, mais il a déclaré que les deux convois étaient bondés de voyageurs.

PLUS DE 50 MORTS
On compte au-delà de cinquante morts et 26 blessés.

On attribue la cause de l'accident à la négligence de donner des ordres au train venant de l'ouest, permettant au train de l'est de passer outre.

Le Dr F. N. Cochran, de Salida, qui était à bord du train No. 16, a été le premier à prodiguer ses soins aux blessés.

Il a été bientôt assisté des Drs Rambo et Moore, de Florence. Quelques-uns des voyageurs se sont trouvés enterrés sous les décombres et ont été brûlés vivants. Un homme dont on n'a pu savoir le nom, est le seul survivant d'une famille de dix. Il a vu périr sa mère, son père, sa femme, ses trois enfants, un frère et trois autres parents.

Deaver, 16.—Aux quartiers généraux de Deaver et Rio Grande, dans ce village, aujourd'hui, à 10 heures, on dit officiellement qu'il y avait pas plus de 15 morts et 20 blessés.

Le docteur McMahon, qui est sur le théâtre de l'accident, estime le nombre des morts à 40.

L'un des mécaniciens du train No. 3 a été trouvé mort à son poste. La compagnie a été officiellement informée de la disparition des mécaniciens, des chauffeurs et des messagers d'express des deux convois. Il est probable que le préparé aux malles sur le train No. 3, a été tué.

UNE LISTE DES MORTS
Pueblo, 16.—Une communication a été établie avec le bureau du chemin de fer, en cette ville, et une localité située à un mille du théâtre du désastre. Un train de secours a été envoyé au plus vite. Les blessés ont été placés dans les chars-à-bœufs et transportés en cette ville, avec les passagers du train de l'est, qui sont sortis sains et saufs de l'accident.

Un autre train de secours est venu de Florence.

Une liste partielle des morts a été dressée comme suit, mais elle est bien incomplète :

Wm. Hallis, mécanicien.
Walter Cosslett, mécanicien.
Ed. D. Sudduth, chauffeur.
Ed. E. Baird, député-shérif, Denver.

Arch. Whitney, un prisonnier en charge de M. Baird.
Madame Wm. Burside, sa fille et l'enfant de cette dernière, tous du Kansas.
A. N. Barlow, Salida, Colo.
Mlle Grace Barlow, Salida, Colo.
Elias McParland, messenger d'express.

Taylor Hewitt, Lebo, Kan.
Madame Wm. Hewitt, Pearl Hewitt, madame Catherine Hewitt, et un petit garçon.
Edward Cowley et madame Cowley.
Fred Jones, de Lebo, Kan.
Fred Lemreoy, Denver.
Madame Winona Hewitt, Lebo, Kan.

Il est encore impossible de déterminer exactement le nombre des morts, car plusieurs des cadavres qu'on n'a pu être promptement retirés des ruines, ont été consumés.

Les pertes matérielles se chiffrent à environ \$200,000.

Le bagage et les malles ont été détruits. Une famille a presque complètement péri dans cette terrible catastrophe, celle de Taylor Hewitt, de Lebo, Kansas : le père, la mère, la fille, l'enfant de celle-ci et les femmes des deux fils, ont péri. Les fils, W. L. Hewitt et W. L. Hewitt, sont au nombre des blessés. Ils ont été transportés à l'hôpital en cette ville. Ils ont tous deux les jambes fracturées. E. A. Hewitt a déclaré qu'il y a quelques semaines, il avait eu un songe affreux. Il rêvait que toute sa famille était tuée dans un accident de chemin de fer. Il a ajouté qu'il venait de voir la réalisation de son rêve.

Le docteur McMahon, qui est sur le théâtre de l'accident, estime le nombre des morts à 40.

L'un des mécaniciens du train No. 3 a été trouvé mort à son poste. La compagnie a été officiellement informée de la disparition des mécaniciens, des chauffeurs et des messagers d'express des deux convois. Il est probable que le préparé aux malles sur le train No. 3, a été tué.

UNE LISTE DES MORTS
Pueblo, 16.—Une communication a été établie avec le bureau du chemin de fer, en cette ville, et une localité située à un mille du théâtre du désastre. Un train de secours a été envoyé au plus vite. Les blessés ont été placés dans les chars-à-bœufs et transportés en cette ville, avec les passagers du train de l'est, qui sont sortis sains et saufs de l'accident.

Un autre train de secours est venu de Florence.

Une liste partielle des morts a été dressée comme suit, mais elle est bien incomplète :

Wm. Hallis, mécanicien.
Walter Cosslett, mécanicien.
Ed. D. Sudduth, chauffeur.
Ed. E. Baird, député-shérif, Denver.

Arch. Whitney, un prisonnier en charge de M. Baird.
Madame Wm. Burside, sa fille et l'enfant de cette dernière, tous du Kansas.
A. N. Barlow, Salida, Colo.
Mlle Grace Barlow, Salida, Colo.
Elias McParland, messenger d'express.

Taylor Hewitt, Lebo, Kan.
Madame Wm. Hewitt, Pearl Hewitt, madame Catherine Hewitt, et un petit garçon.
Edward Cowley et madame Cowley.
Fred Jones, de Lebo, Kan.
Fred Lemreoy, Denver.
Madame Winona Hewitt, Lebo, Kan.

Il est encore impossible de déterminer exactement le nombre des morts, car plusieurs des cadavres qu'on n'a pu être promptement retirés des ruines, ont été consumés.

Les pertes matérielles se chiffrent à environ \$200,000.

Le bagage et les malles ont été détruits. Une famille a presque complètement péri dans cette terrible catastrophe, celle de Taylor Hewitt, de Lebo, Kansas : le père, la mère, la fille, l'enfant de celle-ci et les femmes des deux fils, ont péri. Les fils, W. L. Hewitt et W. L. Hewitt, sont au nombre des blessés. Ils ont été transportés à l'hôpital en cette ville. Ils ont tous deux les jambes fracturées. E. A. Hewitt a déclaré qu'il y a quelques semaines, il avait eu un songe affreux. Il rêvait que toute sa famille était tuée dans un accident de chemin de fer. Il a ajouté qu'il venait de voir la réalisation de son rêve.

Le docteur McMahon, qui est sur le théâtre de l'accident, estime le nombre des morts à 40.

L'un des mécaniciens du train No. 3 a été trouvé mort à son poste. La compagnie a été officiellement informée de la disparition des mécaniciens, des chauffeurs et des messagers d'express des deux convois. Il est probable que le préparé aux malles sur le train No. 3, a été tué.

UNE LISTE DES MORTS
Pueblo, 16.—Une communication a été établie avec le bureau du chemin de fer, en cette

A NOS ABONNÉS

Nous prions nos abonnés qui changent d'adresse de toujours nous donner leur ancienne adresse en nous indiquant la nouvelle.

M. Jos. C. Hébert, notaire, est autorisé à percevoir tous comptes d'abonnements ou d'annonces dus à notre journal.

L'ADMINISTRATION.

A nos correspondants

Nous prions nos correspondants de nous faire parvenir leurs manuscrits, au plus tard, le mardi soir, s'ils désirent que nous les publions la même semaine.

Nouvelles Locales

AU CONSEIL DE VILLE.—Il y a eu séance de notre conseil municipal, samedi soir, sous la présidence de M. le Maire Téléphore Gendreau.

Le but de la séance était d'autoriser le secrétaire-trésorier à donner avis que les demandes de licences d'auberge soient prises en considération à la séance du 2 avril prochain.

Un bon nombre de nos concitoyens se proposent d'aller à Québec lundi et mardi prochains, pour entendre notre sympathique et distingué cantatrice, Mlle Sophie Bender, dans le "Lauréat", que l'on donnera à l'Auditorium, au profit de M. Vézina, chef de la Société Symphonique de Québec.

Nous engageons fortement les sociétés d'Agriculture et les Syndicats d'élevage de notre district à demander tout de suite des informations au Dr John D. Duchêne, de Québec, au sujet de la vente d'étales de races que nous annonçons dans une autre colonne, pour le 18 avril prochain.

Monsieur Maurice Rousseau, avocat, est allé à Québec mercredi, pour assister à une réunion du conseil exécutif de l'Union Saint-Joseph du Canada pour le district de Québec.

A la demande d'un grand nombre de clients, M. J. Arcadius Caron a décidé de tenir un assortiment complet de provisions, fleurs, etc., qu'il vendra au plus bas prix du marché.

Nous avons eu une forte tempête de neige, mardi ; fort heureusement, elle a été de courte durée, et mardi soir s'est montré très rigoureux au début, semble vouloir s'adoucir.

Nouvelles marchandises du Printemps

Il nous fait plaisir de vous annoncer que nous avons augmenté nos lignes spéciales pour Dames, ce printemps.

Nous sommes en mesure de vous montrer un beau et grand choix d'étoffes à costumes et à robes à des prix sans précédents.

Une visite sera très appréciée. GEO. E. FOURNIER, En face de la Banque, Montmagny.

La Compagnie de Téléphone de Bellechasse, est à faire installer, au bureau central de Montmagny, un nouvel appareil de distribution ("switch board") pour cent souscripteurs. Cette amélioration était nécessaire par le nombre toujours croissant des abonnés.

Le printemps est commencé mercredi, le 21 mars, à 8 heures du matin.

Hier, jeudi, le 22 mars, était le jour de la mi-carême.

On annonce pour Pâques le mariage d'une de nos plus jolies filles avec un riche célibataire de notre ville.

AVEZ-VOUS ESSAYÉ l'hôte de foie de morue sans goût de A. E. Michon, pharmacien ?

Apprenties demandées

On demande des apprenties modistes de chapeaux chez GEO. E. FOURNIER, En face de la Banque, Montmagny.

Le journal local est comme un registre où sont conservés tous les faits de votre localité. Vous y voyez ce qui se passe au milieu des vôtres. Si le malheur s'abat sur votre famille, si des fêtes joyeuses viennent vous réjouir le cœur, le journal raconte votre deuil, vos réjouissances. Bien plus, comme manière de devoir réciproque, il y a une espèce d'obligation morale à encourager le journal local, car les services que nous pouvons attendre viennent plutôt de nos voisins que de personnes résidant à cent lieues de nous.

NE PAS OUBLIER

Notre grande vente annuelle à réduction. A. E. MICHON, Montmagny.

Encre noire "Stephens", encre rouge "Carter's", muclilage "Carter's", les meilleurs, employés par tous les hommes d'affaires, en vente au Musée Saint-Thomas.

Nous regrettons d'apprendre que monsieur Alfred Bernier, de la Rivière du Sud, est gravement malade depuis une semaine.

Monsieur l'abbé J. F. Casault, de Québec, est venu passer la semaine au presbytère de Montmagny, pour présider son concours pendant la neuvaine à Saint-François-Xavier.

MESDAMES

N'oubliez pas que nous avons le plus grand choix d'étoffes à costumes et à manteaux qui puisse se voir, le tout de la plus haute nouveauté et à des prix défiant toute compétition.

Nous sollicitons votre visite. J. G. BITTNER, Montmagny.

Profitez de l'offre que vous fait le "Musée Saint-Thomas" pour cette semaine. Voir l'annonce dans une autre colonne.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de Mlle J. L. Blondin, qui leur offre l'occasion de se procurer gratis un beau service à déjeuner.

Madame Mina Bernatchez, de Campbellton, est venue passer quelques jours chez son père, M. Eugène L'Ornière.

Monsieur H. H. Robertson, qui a vendu sa maison, disposera de ses meubles et effets de ménage à vente privée d'ici à quelque temps. Le public a là une bonne occasion de se procurer à bonne condition de magnifiques meubles, parmi lesquels de vieux meubles d'une grande valeur.

Les glaces amoncelées autour du steamer "Bavarian", échoué sur le Wye Rock, ont été emportées par la marée, la semaine dernière, causant quelques dommages au navire, le gouvernail a été emporté et l'hélice fort endommagée. Les propriétaires de l'épave espèrent toujours pouvoir la renflouer au printemps, à l'aide de pontons.

Monsieur Alyre Roy, de Cap Chat, et O. L. N. Sasseville, de Ste-Anne des Monts, étaient de passage à Montmagny, au commencement de la semaine.

La nouvelle cigarette "Sweet Rose" est certainement la plus délicieuse cigarette à 10 cts qu'il y ait sur le marché. La qualité supérieure du tabac et du papier employés dans sa fabrication, la recommande tout spécialement aux amateurs.

Monsieur Cyrille Tessier, notaire et Monsieur Robitaille, de Québec, étaient de passage en notre ville, lundi.

La neuvaine annuelle à Saint-François-Xavier, est commencée dimanche, et un grand nombre de personnes en suivent les exercices. C'est le Révérend Père Courbon, de l'Ordre du Sacré-Coeur, qui donne les instructions religieuses.

M. le Dr J. E. Boily doit quitter Montmagny aujourd'hui pour aller s'établir à Chicoutimi, où il ouvrira une pharmacie dans la partie commerciale. Nous lui souhaitons plein succès.

La compagnie de Téléphone de Bellechasse a décidé de poser un câble sous-marin entre Lévis et Québec, au printemps. La compagnie compte déjà près de mille souscripteurs dans la cité de Champlain.

Faites laver vos collets, manchettes et chemises à la Buanderie Montmagny, rue de la Cour, et vous aurez satisfaction.

Où vont les oeufs et les volailles ?

Une preuve que le marché local offre un débouché de plus en plus avantageux pour les produits de la basse-cour, nous est fournie par les statistiques suivantes :

Table with 2 columns: Year, Value. Rows for 1902, 1903, 1904, 1905 for OEUFS and VOLAILLES.

L'exportation de ces deux articles montre une baisse régulière. Et ce résultat n'est pas dû à ce que la production diminue, au contraire, nous avons augmenté la production, les prix se sont aussi accrus et l'exportation a diminué.

Où vont les oeufs et les volailles ? Les oeufs et les volailles de premier choix sont consommés par notre propre population, qui s'est accoutumée aux bonnes choses et tient à en avoir tout le temps. C. F. L.

Chapeaux et Calottes

Nous avons reçu un grand assortiment de chapeaux et calottes tout-à-fait du dernier goût et à bon marché. OHS. KLEINER, Rue du Dépôt, Montmagny.

Quelques amateurs, sous la direction de Monsieur L. A. Blondin, chef de la fanfare, sont à organiser une soirée dramatique et musicale pour le lundi de Pâques, le 16 avril prochain. Nous leur souhaitons plein succès.

Vient d'être reçu au "Musée Saint-Thomas" un assortiment de librairie consistant en Livres, Papier, Enveloppes, Encre, Muclilage, Crayons, Crayons-revolvers, Crayons-cannes, Cartes à jouer de première qualité, etc., etc., vendus à des prix défiant toute compétition.

Spécialité pour Dames

N'oubliez pas Mesdames que nous avons le plus grand choix d'étoffes à costumes et à manteaux qui puissent se montrer et surtout des plus hautes nouveautés, et à des prix défiant toute compétition. Nous sollicitons votre visite. J. G. BITTNER.

Étaient inscrits à l'hôtel Commercial, ces jours derniers : Messieurs A. Bellefeuille, Jos. Bélanger, C. J. Lockwell, A. R. Pruneau, de Québec ; J. McLellan, M. Gauthier, J. N. Themens, de Montréal ; Oscar Gagnon, P. A. Lapierre, de Québec ; T. Allard, M. Ste-Marie, de Montréal ; I. Brunet, de Fraserville.

La fête de Saint-Joseph, a été fêtée dimanche d'une manière très solennelle en notre église paroissiale.

NAISSANCE

Samedi, le 17 mars, l'épouse de M. le docteur Ph. Richard, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph, Philippe, François-Xavier, Amable, Parrain, Monsieur Amable Bélanger ; marraine, Madame H. Hébert, grand-mère de l'enfant.

Lundi, le 19 mars, l'épouse de M. le docteur J. D. Masson, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph, Laurent, Wilfrid, Parrain et marraine, Monsieur et Madame J. W. Convey, de Québec, oncle et tante de l'enfant.

Forgeron demandé

On demande un forgeron chez M. Joseph Deroy, Rivière du Sud, Saint-Thomas. S'adresser à M. Deroy ou à M. Louis Cloutier.

Thé! Thé! Thé

Achetez les thés et cafés de M. Misael Bernatchez, qui vous donnera un joli cadeau avec chaque achat d'une livre.

Absence

M. Maurice Rousseau, avocat, nous informe qu'il sera absent de Montmagny tous les lundis, mais qu'il sera régulièrement à son bureau tous les autres jours de la semaine.

AVIS

Tout abonné à l'Aqueduc de Montmagny, qui donne de l'eau à quiconque n'est pas abonné au dit aqueduc est passible d'une amende de vingt piastres en vertu du règlement du Conseil.

Par ordre.

A Louer

Un bon logement, situé au centre de la ville. S'adresser à ABEL BERNATCHEZ, Montmagny.

Buanderie Montmagny

Faites laver vos collets, manchettes et chemises chez M. Oltave Caron, rue du Palais de Justice, Montmagny : Collet, 2 cts; Manchettes, 4 cts; Chemises, 10 cts; Chemises (répasse seul) 8 cts.

FUMEZ LE TABAC "ROSE QUESNEL" ET CONSERVEZ LES COUPONS QUE VOUS POURREZ ÉCHANGER CHEZ M. MISAELE BERNATCHEZ QUI VEND EN GROS ET EN DETAIL LES TABACS MANUFACTURÉS PAR LA ROCK CITY TOBACCO.

Saint-Pierre

Monsieur Raoul Thibeault informe le public en général et surtout les cultivateurs qu'à partir d'aujourd'hui, il vendra à Saint-Pierre, à sa résidence, près de l'église, pour le compte de M. Joseph Thibeault, manufacturier, de Montmagny, toutes sortes de moulures pour le parachèvement des maisons, aussi des rouleaux pour la terre. Monsieur Thibeault achètera aussi des bilots de sciage de n'importe quel bois et même des pièces de bois de toutes longueurs.

Mort à 103 ans

Sherbrooke, 19.—M. Samuel Wintle, le centenaire du canton de Cleveland, est décédé vendredi. Il aurait atteint sa 103e année le 15 mai prochain. M. Wintle naquit à Gloucestershire Angleterre, le 15 mai 1803. En 1826 il épousa Mlle Amélie Coppan et émigra au Canada en 1828. Il était charpentier de son métier, mais il abandonna dès son arrivée pour se livrer à la culture du sol. Il est toujours demeuré sur la ferme qu'il a défrichée et où il résidait avec son fils Samuel âgé de 74 ans. Son épouse mourut à l'âge de 88 ans.

A VENDRE

La magnifique propriété de J. B. A. Lépine, ex-shérif de Montmagny, située dans le quartier sud de la ville de Montmagny, comprenant un grand terrain de deux arpents en superficie, avec une excellente maison, munie d'un appareil d'éclairage, par le gaz Acétylène (système Morency) installation de première classe, qui a toujours très bien fonctionné ; aussi l'eau de l'aqueduc à tous les étages. Grange, etc. S'adresser à J. B. A. LEPINE, Montmagny, F. Q.

A VENDRE OU A LOUER

Grande maison à 2 étages avec magasin. Excellent poste de commerce, coin des rues du Pont et Saint-Pierre, en face du Pont du Bras, Saint-Nicholas ; terrain de 6 x 9 perches. Aussi, 5 petites maisons pour logements. S'adresser à DAVID O. COULOMBE, Montmagny.

A VENDRE

Une magnifique propriété, magasin, résidence et écuries, appartenant à M. F. Morin, rue du Dépôt. Excellente occasion pour une personne désirant s'établir et prendre commerce. M. Morin se retire du commerce, pour s'occuper d'agence et vendrait son magasin à des conditions très avantageuses. M. Morin a maintenant l'agence de la bière "Fox-Head", l'une des meilleures bières canadiennes. Essayez-la. Aussi liqueurs douces de toutes sortes. F. JOS. MORIN, Rue du Dépôt, Montmagny.

Fourrures Demandées

Ceux qui ont des peaux de rats musqués, de renards, de visons, ou toutes autres bêtes sauvages, trouveront un bon prix pour ces fourrures chez OHS. KLEINER, Rue du Dépôt, Montmagny.

Nous publions ci-dessous une liste de quelques nouveaux abonnés au TELEPHONE BELLECHASSE

Dans la ville de Montmagny

- List of subscribers: Joseph Thibault, C. Eug. Létourneau, J. B. Bittner, Nap. Bélanger, J. L. A. Normand, J. A. Tremblay, Misael Bernatchez, J. Tétu & Frères, Maurice Rousseau, Arthur Normand, T. Gendreau, Bélanger, Palais de Justice, Misael Bernatchez, Mde Vve Ed. Lemieux, L. O. Roy, ST-PAUL DU BUTON, Adélar Morin, BERTHIER, Jos. Blais.

Pour informations s'adresser au Dr J. F. DEMERS, Gérant Général, Lévis, ou à JOS. C. HEBERT, Gerant du District. Montmagny.

INCENDIE DESASTREUX

La ville de Qu'Appelle en partie détruite

Qu'Appelle, Saskatchewan, 20.—Un violent incendie vient de détruire une partie de cette ville. Parmi les édifices incendiés sont : le magasin Hardy, la buanderie Lee, la maison de pension MacGurks, l'établissement de chaudronnerie de Webster, la Qu'Appelle Fur Co. Ce dernier établissement a coûté dix mille dollars et n'a que \$4,800 d'assurances.

Le magasin de Caswell, l'entrepôt Massey Harris et l'Hôtel Lelang ont été sauvés avec de grandes difficultés.

LE CHARRETIER L. LECLERC

Succombe à ses blessures

M. Léon Leclerc, charretier de St-Roch, qui a été victime d'un si pénible accident, samedi soir, près de la halle Jacques-Cartier, a succombé mardi matin, à l'Hôtel-Dieu. On sait que M. Leclerc eut une jambe broyée entre sa voiture et un poteau de télégraphe, pendant qu'il essayait de maîtriser son cheval qui avait pris le mors aux dents. Transporté à l'Hôtel-Dieu, il dut subir l'amputation de la jambe blessée. M. Leclerc était âgé de 44 ans. Il laisse une femme et cinq enfants. Il appartenait à l'Union des cochers de Québec.

JOB

De Rubans de couleurs, Dentelles, Plumes et Plumageaux, Garnitures, etc., Cachemire de couleurs, pour la moitié du prix chez

Mlle H. TALBOT

RUE STE-JULIE, Montmagny. Une visite est sollicitée.

CARTES POSTALES ILLUSTRÉES

VENTE AU PRIX COUTANT D'ICI AU 1er AVRIL

Afin de faire place à notre nouvel assortiment qui doit nous arriver de France, d'Italie et d'Allemagne. Nous invitons tous les amateurs de cartes-illustrées à profiter de cette aubaine. D'ici au 1er avril seulement.

MUSEE ST-THOMAS

Boîte Postale 45 Rue St-Jean-Baptiste, Montmagny

RENDEZ-VOUS EN FOULE

AU MAGASIN DE ABRAHAM BOCAL

Je suis maintenant de retour de mon voyage dans l'intérêt de mon commerce.

Vous trouverez à mon magasin un assortiment plus considérable que par le passé dans tous les articles de modes. Aussi le plus grand assortiment que vous puissiez voir dans les Hardees faites, par-dessus de printemps, imperméables. Les patrons sont des plus beaux et la coupe est de première classe. Etoffes à Robes et à Costumes.

Je tiens toujours à mon magasin toutes les autres lignes de marchandises sèches. Mes prix sont les plus bas.

ABRAHAM BOCAL

RUE ST LOUIS, MONTMAGNY

Advertisement for OEUFS (Eggs) with an image of chickens and text: 'OEUF... POUR FAIRE... COUVER A VENDRE'. Includes contact info for C. F. LECLERC.

Advertisement for UN SERVICE A DINER (Dinner Service) with text: 'Avec la Poudre a pate "ART"'. Includes contact info for Madame J. L. BLONDIN.

Advertisement for AMÉDÉE CÔTÉ (Jewelry and Optician) with an image of a watch and text: 'BIJOUTIER ET OPTICIEN'. Includes contact info for Rue St-Thomas, Montmagny.

Advertisement for PRÉCIEUSE APPROBATION (Hernia Bandage) with an image of a bandage and text: 'BANDAGE HERNIAIRE PERFECTIONNE'. Includes contact info for J. B. MORIN.